



RAPPORT ANNUEL



2013



sfpi  fpim

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT  
FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ



	<b>Mot de la présidente</b>	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>La SFPI en bref</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>Faits marquants de l'année 2013</b>	<b>15</b>
<b>3</b>	<b>Le portefeuille à la loupe</b>	<b>21</b>
	Société d'investissement	22
	Holding public	41
	Missions déléguées	51
<b>4</b>	<b>Gestion</b>	<b>61</b>
	Relation avec les pouvoirs publics	62
	Conseil d'administration	62
	Chartes	69
	Commissaire de la société	69
<b>5</b>	<b>Assemblée générale extraordinaire</b>	<b>71</b>
<b>6</b>	<b>Personnel et services de consultance</b>	<b>73</b>
<b>7</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>75</b>
<b>8</b>	<b>Autres aspects</b>	<b>81</b>
<b>9</b>	<b>Rapport des administrateurs indépendants</b>	<b>83</b>
<b>10</b>	<b>Rapport du Comité de rémunération</b>	<b>87</b>
<b>11</b>	<b>Rapport financier</b>	<b>91</b>
	Les comptes annuels statutaires	91
	<i>Comptes annuels</i>	92
	<i>Commentaires des comptes statutaires</i>	96
	<i>Règles d'évaluation</i>	101
	Comptes annuels consolidés	105
	<i>Compte annuel</i>	106
	<i>Commentaires des comptes consolidés</i>	110
	<b>Liste des tableaux et graphiques</b>	<b>115</b>



# MOT DE LA PRÉSIDENTE

Un nouveau cycle a débuté en 2013 pour la Société fédérale de Participations et d'Investissement. Dotée d'un nouveau conseil d'administration et d'un CEO confirmé dans ses fonctions, la SFPI aborde le futur de son activité avec sérénité. En effet, le bilan des sept années écoulées depuis la fusion de la SFP et de la SFI est remarquable à plus d'un titre et fonde le socle de la stratégie renouvelée que nous souhaitons développer.

Mais il convient avant tout de saluer les réalisations opérées durant l'année 2013 sous l'égide de l'ancien président de l'institution, Monsieur Robert Tollet, à qui je tiens à rendre hommage pour son investissement dans la société au cours des 21 années écoulées depuis sa présidence de la CGER Holding en 1992, via la SFP et la SFPI.

Dans un contexte mouvant où la SFPI a dû jongler avec des impératifs parfois difficilement conciliables, force est de constater que, tant vis-à-vis de son actionnaire que vis-à-vis des attentes du monde économique et financier, la SFPI a tenu le rôle qui lui a été dévolu par l'État fédéral lors de sa création.

Au chapitre des missions déléguées, on mentionnera plus particulièrement le dénouement des opérations à l'égard des participations détenues dans Royal Park Investments et BNP Paribas Fortis, qui ont aidé le gouvernement à réduire le taux d'endettement dans la ligne des attentes des instances européennes.

En effet, les actifs de RPI ont été revendus à Lone Star et Crédit Suisse pour un montant de 6,7 milliards EUR, ce qui a permis à l'État belge d'enregistrer une plus-value de 260 millions EUR sur un investissement initial de 740 millions EUR.

Par ailleurs, l'État belge a pu racheter l'option d'achat qui avait été accordée en 2009 aux actionnaires d'AGEAS sur les actions BNPP à un prix de 144 millions EUR via la SFPI qui a mobilisé une partie de sa trésorerie disponible, et qui a reçu en contrepartie 3.617.753 actions BNPP de la part de l'État belge.

Dans ce même cadre, la SFPI a également aidé le gouvernement, fût-ce modestement, à réaliser le plan de réorganisation du groupe SNCB via l'acquisition des actions de jouissance de la SNCB-Holding afin d'assurer la distinction entre l'opérateur ferroviaire et le gestionnaire de l'infrastructure, telle qu'exigée par les règles européennes.

Par ailleurs, et même si on peut regretter amèrement la débâcle, tant financière que médiatique, dans le dossier Electrawinds, on retiendra de cet épisode dans la vie de la SFPI qu'à chaque stade de revitalisation de la situation financière et opérationnelle de cette société, la SFPI a collaboré, essayé de concerter les parties en présence et fait preuve d'une attitude constructive pour contribuer à sauver l'outil et à préserver l'emploi et ce, jusqu'à la reprise partielle par Tecteo en 2014.

La situation économique difficile que nous connaissons encore en 2013 a évidemment négativement impacté certaines de nos participations sur fonds propres, mais des réussites et des succès ont également émaillé notre activité d'investissement et de holding, ce qui permet à la SFPI d'à nouveau délivrer un dividende de 20 millions EUR au profit de l'État fédéral.

Par ailleurs, l'introduction en bourse de bpost a permis à la SFPI de valoriser son statut de partenaire historique de la société en enregistrant une plus-value de 70 millions EUR et de plus, comme l'intention pour la SFPI n'était pas de sortir de ce rôle de soutien à une activité stratégique pour la Belgique, la SFPI a décidé d'accroître sa participation dans le capital de la société fin décembre 2013, chose qui a été concrétisée début 2014 et a permis d'augmenter sa présence dans bpost de 1,04% pour la porter à 26,91% aujourd'hui.

La poursuite des relations avec les universités nous a permis d'entrer au capital du fonds d'investissement Theodorus III qui, doté de moyens financiers atteignant 19 millions EUR, aura vocation à promouvoir les spin-offs innovantes issues de l'ULB. Nous y siégeons aux côtés, notamment, de la SRIB et de Sambrinvest, ce qui témoigne des liens croissants de confiance et de partenariat que la SFPI parvient à nouer avec d'autres acteurs publics, et vice versa.

La SFPI a également pris part au sauvetage financier du contrat de partenariat public-privé que la Régie des bâtiments avait contracté pour compte du SPF Justice, en vue de la construction d'un établissement pénitentiaire à Termonde. Une enveloppe de 15,5 millions EUR a été réservée pour mener le projet à bonnes fins.

Quelques investissements de consolidation financière dans nos participations existantes ont été effectués, je pense plus spécialement aux sociétés comme Xylowatt, IRE-ELiT, Cissoid et Nanocyl.

Un autre sujet de satisfaction réside dans le regain des activités dans le secteur de l'aviation, ce qui est tout bénéfice pour les sociétés détenues en portefeuille que sont Techspace Aero, ASCO industries et la SONACA.

Enfin, nous avons décidé un premier exit, dans la société Ikaros Solar Fund, ce qui a permis entretemps de réaliser une plus-value intéressante en 2014.

L'année écoulée est riche d'enseignements pour les choix à opérer à l'avenir dans la définition du périmètre de nos interventions, au centre desquelles nous conserverons sans aucun doute les infrastructures (aéroport, immobilier), les réseaux, l'aéronautique notamment, sans oublier le soutien des acteurs belges à l'international, soutien que nous voulons concerter avec les entités régionales et fédérales qui ont développé des compétences et des liens particuliers dans ce domaine.

Cette activité internationale a porté ses fruits, plus particulièrement en Chine, via le financement par le fonds Datang des projets de croissance d'une société belge sur le marché chinois. Par ailleurs, avec

l'appui d'un partenaire privé, la SFPI s'apprête à prendre part à la création d'un fonds qui sera actif en Inde. Nous ne désespérons pas (et l'engouement pour la Coupe du Monde nous y aidera peut-être !) de concrétiser un Belgian related project avec nos partenaires brésiliens en 2014.

Beaucoup de chantiers et de perspectives pour le nouveau conseil d'administration mais aussi pour l'équipe de conseillers et collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour solidifier la crédibilité, la qualité et le développement des missions de la société. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Cette équipe qui, dans cette année de transition, s'est vue confrontée à un nouveau défi, celui du contrôle de la Cour des comptes et du reporting budgétaire, dont elle s'est acquittée à la satisfaction de nos interlocuteurs et ceci, plus particulièrement grâce à l'excellent travail fourni par la dernière recrue (depuis juillet 2013) dédiée au contrôle et à l'audit interne. Gageons que son apport renforcera encore l'efficacité et la qualité des prestations du personnel de la SFPI.

La SFPI est et reste un acteur crédible, responsable et à l'écoute du gouvernement, des entrepreneurs et des chercheurs afin de dégager des solutions et de proposer un soutien aux activités économiques qui génèrent de la valeur pour la société et créent de l'emploi dans notre pays.

Cette caractéristique atypique de la SFPI, car nous ne sommes pas uniquement focalisés sur le rendement financier de nos participations, est fréquemment relevée par nos interlocuteurs et fonde leur recours à nos prestations et à notre soutien. La marque de fabrique de la SFPI, c'est d'être aux côtés de ses partenaires et d'en partager les risques et les aléas comme les succès. Cette particularité fait notre force, il en conviendra d'en poursuivre la philosophie.

*Laurence Bovy*

A photograph of a large commercial airplane on a tarmac. The sky is blue with scattered white clouds. The airplane's fuselage is white with a blue stripe and several windows. A large jet engine is visible in the foreground on the right. The ground is paved, and some people and ground service equipment are visible in the background.

*Le portefeuille total des fonds propres de la SFPI s'élève à 1,25 milliard EUR, son total du bilan à 1,96 milliard EUR. Elle exécute également des missions pour l'État pour un montant de 15,79 milliards EUR.*



## CHAPITRE 1

## LA SFPI EN BREF

## La SFPI

La SFPI est un holding des autorités fédérales, qui remplit une double fonction. Elle agit en qualité de société d'investissement et assume également la fonction de holding public. Les investissements qu'elle réalise en tant que holding public sont soit décidés en concertation avec le gouvernement, soit transférés à la SFPI par le gouvernement, qui détenait lui-même la participation.

Dans le prolongement de cette fonction de holding public, la SFPI peut également prendre des participations dans des entreprises à la demande expresse des autorités fédérales, qui en assument le financement. Il s'agit alors de missions déléguées.

Chacun de ces segments a ses caractéristiques propres et diffère, de fait, en termes de taille. Les missions déléguées ont connu une croissance exceptionnelle depuis 2008. En effet, la SFPI a dû contribuer à la mise en œuvre des opérations de sauvetage de grande envergure de plusieurs banques et assureurs systémiques dans notre pays. Les participations et les investissements entrant dans le cadre des missions déléguées ne sont pas pris en compte dans le bilan de la SFPI. En effet, le financement de ces investissements, les risques qui y sont associés et le produit de ceux-ci relèvent du gouvernement.

**Tableau 1** : Répartition du portefeuille total de la SFPI au 31.12.2013 en trois segments (en millions EUR)

Société d'investissement	Holding public	Missions déléguées
186	1.067	15.787

Sauf indication contraire, les montants concernant le portefeuille de la SFPI qui figurent dans le présent rapport correspondent aux valeurs figurant dans le bilan de la SFPI. Il s'agit donc de la valeur de bilan économique en application des règles d'évaluation de la SFPI, et non des montants d'investissement. En revanche, pour les missions déléguées, c'est bien le montant d'investissement qui est mentionné.

En excluant les investissements réalisés pour le compte des autorités fédérales, le portefeuille total atteint 1.253 millions EUR. Dans ce portefeuille, la prépondérance de la rubrique « holding public » s'explique par plusieurs participations majeures réalisées dans de grandes entreprises publiques.

## La SFPI en sa qualité de société d'investissement

En sa qualité de société d'investissement, la SFPI essaie de contribuer au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante. Dans ce segment d'activité, la SFPI agit entièrement de sa propre initiative. Le rôle de société d'investissement a été réactivé après la fusion, en novembre 2006, de la Société fédérale de Participations et de la Société fédérale d'Investissement.

**Tableau 2** : Évolution du portefeuille de société d'investissement 2008 – 2013 (en millions EUR)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
3	29	46	70	192	186

Après un démarrage frileux depuis la réactivation de ce segment à partir de 2008, cette activité a enregistré une nette progression en 2012 pour atteindre un montant de 186 millions EUR en 2013. Cette croissance était attribuable à une série d'investissements de suivi et à plusieurs nouveaux investissements relativement importants.

En 2013, la SFPI a enregistré une réduction de valeur importante sur la participation Electrawinds SE (- 20,7 millions EUR) suite au plan de réorganisation judiciaire d'Electrawinds SE, approuvé par les créanciers et dont le jugement a été rendu par le tribunal de commerce de Gand en avril 2014.

## La SFPI en sa qualité de holding public

En sa qualité de holding public, la SFPI acquiert des participations en concertation avec les autorités. Dans la plupart des cas, il s'agit de participations qui ont été prises dans la période précédant la fusion de novembre 2006 ; l'exception la plus importante est la transaction autour des actions BNP Paribas, exécutée en 2013 (voir ci-après). Ce segment d'activité compte également des participations qui ont été intégrées par les autorités dans le capital de la SFPI après la fusion dans le cadre de la poursuite d'une gestion rationnelle des participations de l'État.

**Tableau 3** : Évolution du portefeuille holding public 2008 - 2013 (en millions EUR)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
970	1.053	1.045	1.016	862	1.067

La baisse des participations en 2012 pour un montant de 154 millions EUR résultait en partie du transfert de plusieurs participations du secteur aéronautique vers le segment « société d'investissement ».

L'augmentation des participations entre l'exercice 2013 et l'exercice 2012, pour un montant de 205 millions EUR, résulte principalement :

- de l'acquisition de 3.617.753 actions de BNP Paribas, transférées par l'État, en contrepartie du rachat par la SFPI de l'option d'achat détenue par Ageas sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI en missions déléguées, pour un montant total de 145,4 millions EUR ;
- d'une reprise de réduction de valeur sur la participation bpost de 108 millions EUR, suite à son introduction en bourse en juin 2013 et à l'évolution du cours boursier, compensée par une diminution de 37 millions EUR suite à une réduction de capital de bpost.

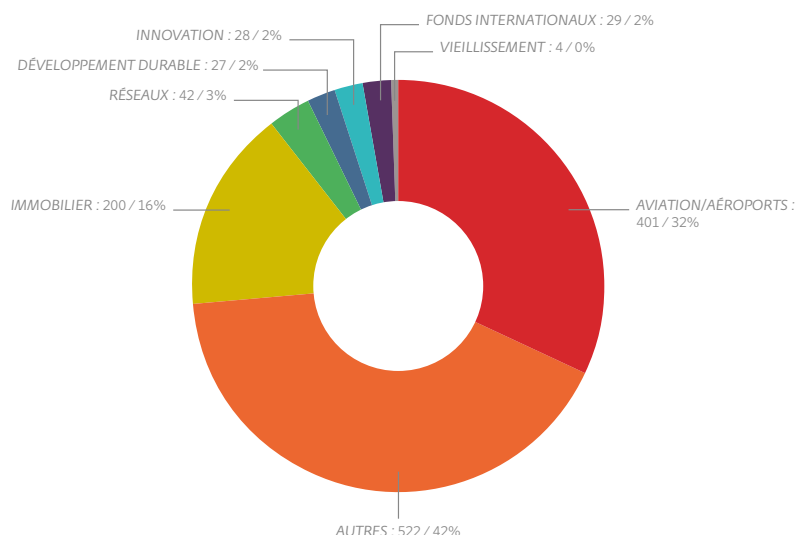
## Secteurs d'investissements de la SFPI

Dans sa charte d'investissement de 2007, la SFPI avait défini six secteurs prioritaires dans lesquels elle souhaitait investir: *innovation – développement durable – immobilier – investissements internationaux – aéronautique – vieillissement de la population.*

Depuis 2012, la SFPI a adopté une réorientation partielle de sa politique d'investissement. La SFPI est consciente de l'intérêt du secteur de l'infrastructure et des réseaux qui est vital pour les ménages et les entreprises belges. Pour cette raison, la SFPI a réalisé deux investissements dans le secteur des infrastructures/réseaux en 2012, l'un dans la société Fluxys, le gestionnaire du réseau de gaz national, et l'autre dans la Société wallonne des eaux (SWDE), une grande compagnie régionale de distribution des eaux.

Suite au renouvellement partiel de son conseil d'administration en novembre 2013 et après avoir travaillé de facto en continuité, la SFPI effectuera dans le courant de l'année 2014 un nouvel ajustement de sa stratégie d'investissement.

**Graphique 1 : Répartition sectorielle du portefeuille (2013), en millions EUR et en pourcentages**



Au total, les secteurs d'investissements prioritaires représentent 58% de la valeur du portefeuille de la SFPI tandis que les 42% restants correspondent principalement à des participations importantes dans les sociétés suivantes :

- bpost (254 millions EUR) et la Loterie Nationale (85 millions EUR). Ces participations ont été prises avant la fusion de la SFP et de la SFI ;
- le Palais des Congrès (26 millions EUR) et le Palais des Beaux-Arts (10 millions EUR) ;
- BNP Paribas (145,4 millions EUR) qui, comme expliqué précédemment, résulte des accords avec le gouvernement suite au rachat par la SFPI de l'option d'achat détenue par Ageas sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI en missions déléguées.

Il existe, en outre, des engagements importants (notamment dans le secteur des réseaux et le secteur 'autres') qui engendreront une augmentation de leurs proportions dans les années à venir.

**Tableau 4 : Évolution du total du bilan SFPI 2008 – 2013 (en millions EUR)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013
6.757	1.739	1.785	1.791	1.804	1.960

Comme indiqué précédemment, les investissements réalisés dans le cadre des missions déléguées et, par conséquent, pour le compte et au risque de l'État, ne sont pas inclus dans le bilan. Il arrive néanmoins que les sommes versées par l'État à la SFPI soient placées sur un compte bancaire dans l'attente de l'utilisation au travers d'une mission déléguée, ce qui peut alors avoir un impact temporaire sur les comptes de la SFPI.

Ainsi, le total du bilan à la fin de l'année 2008 est remarquablement élevé car, durant les derniers jours de l'année, une quantité importante de ressources financières avait été versée par le gouvernement en vue d'une capitalisation imminente dans le cadre de l'opération de sauvetage de Fortis Banque. Une fois l'opération effectuée, ces fonds disparaissaient du bilan, comme l'avait traduit le solde de clôture de l'exercice 2009.

La variation du total du bilan entre l'exercice 2013 et l'exercice 2012, soit + 156 millions EUR, s'explique principalement par :

- l'augmentation des immobilisations financières (+ 188 millions EUR) ; comme expliqué précédemment, ce sont les participations dans BNP Paribas, bpost, Electrawinds SE et la Loterie Nationale qui ont connu les mouvements les plus importants ;
- l'augmentation des valeurs disponibles (+ 151 millions EUR) ; celle-ci s'explique principalement par la demande adressée à la SFPI, dans le cadre de la réforme sur la consolidation des actifs financiers du gouvernement, de disposer des liquidités suffisantes au 31 décembre 2013 afin de pouvoir combler les placements dans des instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les placer sur le compte à vue bpost, afin de pouvoir réduire la dette de notre pays ;
- la diminution des placements de trésorerie (- 195 millions EUR) car les placements venus à échéance ont permis, entre autres, le financement du rachat de l'option d'achat d'Ageas sur les titres de BNP Paribas ; en outre, les placements échus ont été systématiquement transférés sur le compte de bpost en prévision de l'obligation de consolidation ;
- l'octroi d'un *equity bridge loan* au cours de l'exercice 2013 à la société Poort Van Dendermonde (+ 12 millions EUR).

**Tableau 5 :** Évolution des capitaux propres SFPI 2008 – 2013 (en millions EUR)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
capital	1.443,1	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7
réserves	125,0	165,9	206,0	234,3	237,4	399,0
capitaux propres	1.568,1	1.698,6	1.738,7	1.767,0	1.770,1	1.931,8

L'augmentation des capitaux propres de la SFPI entre l'exercice 2013 et l'exercice 2012 s'élève à 162 millions EUR et correspond essentiellement au bénéfice de l'exercice 2013, soit 182 millions EUR dont 5% (9 millions EUR) ont été affectés à la réserve légale. De plus, un dividende de 20 millions EUR résulte de l'affectation du résultat reporté des exercices précédents (105 millions EUR).

## La SFPI en sa qualité de mandataire des autorités

Dans ce segment d'activité, la SFPI prend des participations et réalise des investissements sur base d'une décision formelle du gouvernement. Celui-ci met les fonds nécessaires à la disposition de la SFPI pour chaque opération spécifique. Ces opérations sont des missions déléguées.

L'État a généralement recours à cette faculté lorsque l'investissement concerné est soit trop risqué, soit supérieur aux ressources de la SFPI, et lorsque le gouvernement estime que l'investissement répond à un besoin sociétal important. La SFPI enregistre les opérations pour le compte du gouvernement à leur valeur initiale d'investissement au moyen d'une écriture hors bilan.


**Tableau 6** : Évolution du portefeuille des missions déléguées 2008 - 2013 (en millions EUR)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
14.005	15.489	15.504	19.571	19.067	15.787

La croissance spectaculaire du portefeuille en 2008 est due aux opérations de sauvetage mises en œuvre dans le secteur des banques et des assurances. L'augmentation supplémentaire de 2011 est due à la participation dans Belfius, résultant de la vente de cette partie par le groupe Dexia.

La diminution du portefeuille des missions déléguées entre l'exercice 2013 et l'exercice 2012, soit - 3.280 millions EUR, résulte de la vente de la participation dans BNP Paribas Fortis (- 2.356 millions EUR, vendue à un prix de 3.250 millions EUR), de la réduction de capital de la société Royal Park Investments (- 718 millions EUR) et du reclassement de 3.617.753 actions BNP Paribas en faveur de la SFPI suite au rachat par la SFPI du droit d'option détenu par Ageas sur la plus-value sur les titres BNP Paribas détenus par la SFPI en missions déléguées (- 206 millions EUR).





*Au cours de l'année écoulée, divers mouvements de capitaux et opérations ont été effectués. Le portefeuille Société d'investissement a diminué de 6 millions EUR pour atteindre 186 millions EUR. Le portefeuille Holding public a augmenté de 205 millions EUR pour atteindre 1.067 millions EUR.*



## CHAPITRE 2

# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2013

## La SFPI en sa qualité de société d'investis- sement

Au cours de l'année écoulée, divers mouvements de capitaux et opérations ont été enregistrés. La valeur comptable de ce segment dans le portefeuille a diminué de 6 millions EUR net pour atteindre un total de 186 millions EUR.

En 2013, trois nouveaux investissements ont pu être réalisés ou engagés, à savoir :

- Fonds Theodorus III, un fonds d'investissement universitaire ;
- Performa Cleantech Investment Fund, un fonds d'investissement international, constitué en collaboration avec la banque de développement brésilienne BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Economico e Social) et actif dans le secteur de l'efficacité énergétique, du traitement et de la gestion des eaux usées et des déchets solides, qui se focalise sur les technologies innovatrices et durables au Brésil ;
- Poort Van Dendermonde, une société adjudicataire d'un projet de construction et d'exploitation d'un établissement pénitentiaire de 432 places dans la région de Termonde.

La SFPI a prévu pour ces nouveaux engagements dans le fonds Theodorus III et Performa Cleantech Investment Fund un montant total de 13,5 millions EUR, dont 1,6 million EUR ont déjà été décaissés en 2013 et figurent donc dans les immobilisations financières du bilan de la SFPI pour l'exercice 2013.

Quatre investissements additionnels dans des entreprises déjà en portefeuille ont été enregistrés en 2013 pour lesquels la SFPI a fourni un montant de 9,4 millions EUR. Il s'agit d'investissements dans les sociétés IRE ELiT (augmentation de capital), Kasteel Cantecroy Beheer (acquisition de parts de l'actionnaire privé), Novopolymers (augmentation de capital) et Nanocyl (augmentation de capital). Un autre investissement a été réalisé à l'occasion d'appels de fonds pour le fonds d'investissement Biloba (augmentation de capital) pour un montant de 0,2 million EUR.

La SFPI a également libéré 3,1 millions EUR pour des engagements réalisés sur des investissements avant 2013.

Les réductions de valeur enregistrées en 2013 s'élèvent à - 30,0 millions EUR et concernent principalement les participations suivantes :

- Electrawinds SE : - 20,7 millions EUR, suite au plan de réorganisation judiciaire proposé par Tecteo ;
- Kasteel Cantecroy Beheer : - 6,0 millions EUR, suite aux résultats de la société. Les travaux en-cours portant sur l'actualisation de la stratégie d'investissement de la SFPI s'orientent vers la suppression des investissements dans le secteur de l'hébergement des personnes âgées, dont la compétence ne sera plus fédérale à l'avenir ; à ce titre, une convention de vente pour la vente du château a été signée en mai 2014 ;
- Cissoïd : - 1,7 millions EUR, évalué sur base de la récente augmentation de capital ;
- Xylowatt : - 1,4 million EUR, évalué sur base de la récente augmentation de capital.

Les créances ont, quant à elles, augmenté de 10,6 millions EUR entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Cette augmentation est principalement expliquée par :

- l'octroi en 2013 d'un *equity bridge loan* pour un montant de 15,5 millions EUR à la société Poort Van Dendermonde, dont 11,6 millions EUR ont été consommés à la clôture de l'exercice 2013 et la SFPI a acquis une action de 500 EUR de celle-ci, donnant droit à un observateur au sein du conseil d'administration de la société ;
- l'octroi d'un prêt à la société Comet Sambre pour 4 millions EUR ;
- l'octroi d'un prêt à la société Kasteel Cantecroy Beheer qui représente 2,7 millions au 31 décembre 2013 ;
- un prêt octroyé à la société Electrawinds. Suite au plan de réorganisation judiciaire, la SFPI récupèrera sur une période de 5 ans un total de 0,7 million EUR pour recouvrer sa créance, dont la valeur nominale s'élevait à 2,5 millions EUR ;
- le remboursement de la moitié du prêt octroyé à la Sonaca, soit - 5,0 millions EUR ;
- la conversion d'une partie du prêt octroyé à IRE ELiT pour l'apport au capital, soit - 3,2 millions EUR en créances.

## Holding public

La valeur de bilan de ce portefeuille a augmenté de 205 millions EUR en 2013 pour atteindre 1.067 millions EUR au 31 décembre 2013. Cette augmentation est principalement, comme mentionné ci-avant, la conséquence de l'acquisition de 3.617.753 actions pour un montant de 145,4 millions EUR dans BNP Paribas, une reprise de réduction de valeur sur la participation bpost (108 millions EUR) suite à son introduction en bourse en juin 2013 et à l'évolution du cours boursier, compensé par une réduction du capital de bpost, impliquant pour la SFPI une diminution de 37 millions EUR dans sa participation bpost, conformément à ses règles d'évaluation.

Les réductions de valeur enregistrées au 31 décembre 2013 sur les immobilisations financières de ce portefeuille, en raison de leurs résultats en 2013 et de leurs perspectives, concernent la Loterie Nationale (- 4,4 millions EUR), le Palais des Congrès (-3,7 millions EUR), SN Airholding (- 3,2 millions EUR), la Sopima (- 0,8 million EUR) et Zephyr-Fin (- 0,2 million EUR).

La Loterie Nationale a remboursé la dernière tranche du prêt que lui avait accordé la SFPI, soit 5 millions EUR.

Conformément aux statuts du Palais des Congrès, la SFPI, qui détient 100% des actions, verse chaque année 5 millions EUR en capital. Jusqu'à présent, un montant de 47,5 millions EUR a été libéré et un montant de 47,5 millions EUR reste donc à verser dans les années à venir, d'ici à 2023.

## Missions déléguées

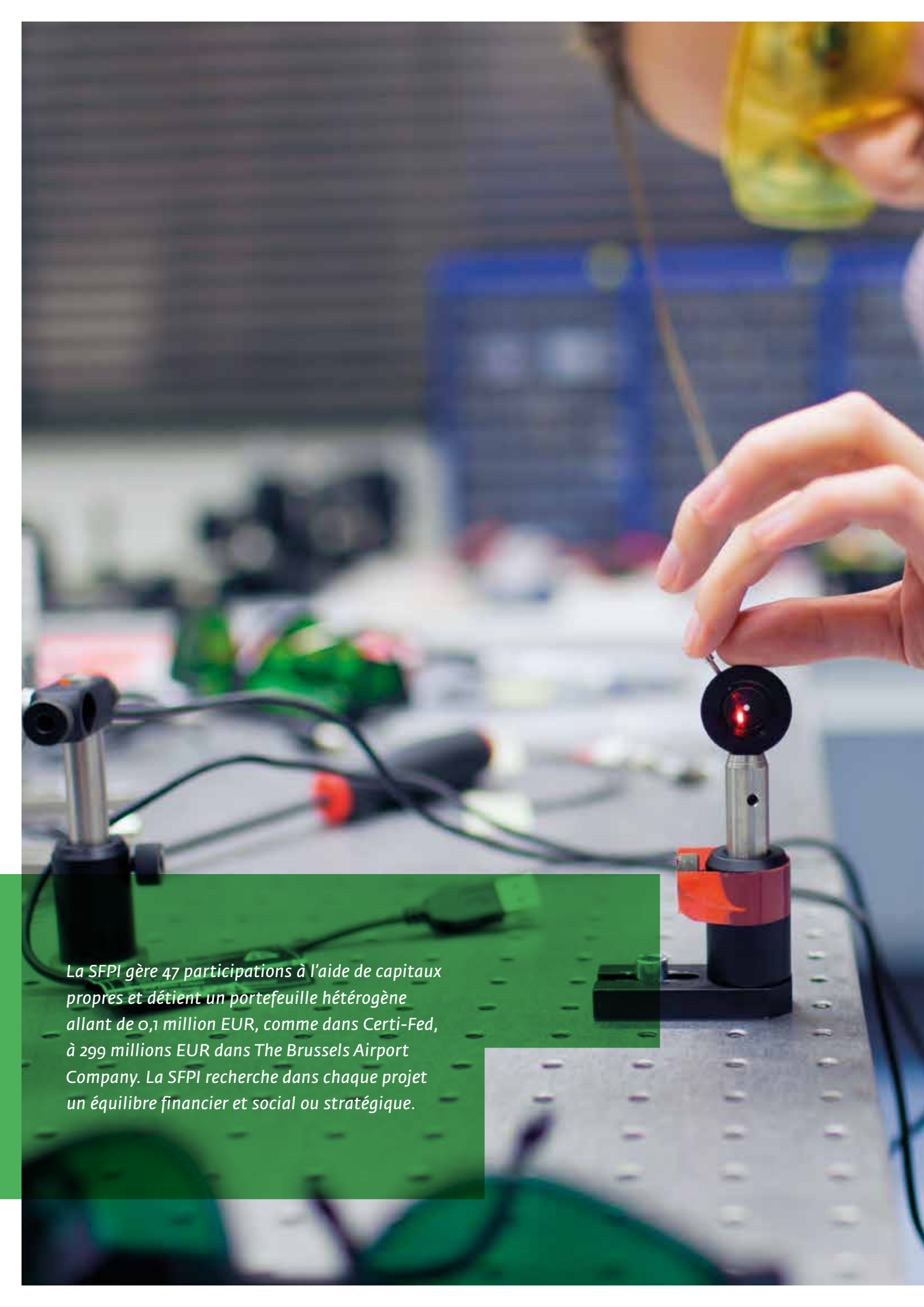
L'année 2013 a été marquée par une forte réduction de la présence de la SFPI dans le secteur financier.

En effet, la SFPI, agissant en mission déléguée par l'État belge, a cédé la participation de 25% + 1 action dans BNP Paribas Fortis à BNP Paribas en novembre 2013, pour 3.250 millions EUR. La valeur d'investissement de cette participation était de 2.356 millions EUR. La plus-value générée par cette opération s'est élevée à environ 900 millions EUR.

La SFPI a décidé, en avril 2013, suite à la marge dégagée de la transaction de vente des actifs financiers de Royal Park Investments, de racheter l'option d'achat que la SFPI, agissant en mission déléguée pour l'Etat belge, avait accordée en mai 2009 à Ageas (anciennement Fortis SA/NV) dans le cadre du plan de sauvetage de Fortis. La SFPI a effectué ce rachat pour 145,4 millions EUR, au moyen de liquidités propres, par le biais d'une convention de cession des droits et obligations d'Ageas. À la suite de cette opération, les droits d'Ageas liés à l'option d'achat se sont donc éteints. En échange de ce rachat, l'État a accordé à la SFPI 3.617.753 actions BNP Paribas qui ont été attribuées à la SFPI, par le biais d'un reclassement dans le patrimoine de la SFPI.

En outre, en juin 2013, Royal Park Investments a acté une réduction de capital, suite à la vente de ses actifs à Lone Star. La valeur d'investissement de la participation dans cette société a connu suite à cette réduction de capital une diminution de 718 millions EUR. La vente des actifs a rapporté à l'État une plus value de 260 millions EUR sur l'investissement initial de 740 millions EUR.



A close-up photograph of a person's hands working on a breadboard circuit. The person is holding a small component, likely a laser diode, which is emitting a red light. The breadboard is populated with various electronic components, including resistors and integrated circuits. The background is blurred, showing a workshop or laboratory setting with various tools and equipment.

*La SFPI gère 47 participations à l'aide de capitaux propres et détient un portefeuille hétérogène allant de 0,1 million EUR, comme dans Certi-Fed, à 299 millions EUR dans The Brussels Airport Company. La SFPI recherche dans chaque projet un équilibre financier et social ou stratégique.*



## CHAPITRE 3

## LE PORTEFEUILLE À LA LOUPE

La SFPI souhaite se profiler en tant que société d'investissement attachant une grande importance aux projets à valeur sociétale. La SFPI recherche une combinaison optimale entre rentabilité et pertinence sociale. La SFPI souhaite se concentrer sur les secteurs économiques et transversaux suivants : aviation et aéroports, immobilier, investissements internationaux et innovation.

Depuis 2012, la SFPI a élargi ses priorités stratégiques au secteur de l'infrastructure et aux gestionnaires de réseaux dont le rôle économique est crucial pour les familles et entreprises belges.

En tant que société de holding, la SFPI détient des participations dans des entreprises avec lesquelles l'État entretient un lien particulier, qui présentent un intérêt stratégique ou qui portent sur des entreprises publiques privatisées.

Dans certains cas, les investissements dépassent les moyens propres de la SFPI, ou sont à peine rentables, mais présentent néanmoins une pertinence sociétale évidente qui incite les autorités à réaliser l'investissement. Les autorités confient, dans ces cas-là, la mission à la SFPI de réaliser l'investissement, dont les charges seront supportées par les autorités.

## Société d'investissement

**Tableau 7** : Composition du portefeuille des investissements au 31.12.2013 (participations et prêts en millions EUR)

Befimmo	30,6	A Capital China Outbond Fund	
Asco Industries	24,3	(Mirror Fund)	2,9
Fluxys	22,2	European Clean Tech (Electrawinds SE)	2,8
SWDE	20,0	Open Sky Technology Fund	
Poort Van Dendermonde	11,6	Belgian Investor Pool	2,0
IRE ELiT	10,9	Biloba	1,8
Comet Sambre	9,9	Capricorn Health Tech Fund	1,8
Fidentia Green Buildings	6,0	Theodorus III	1,3
Datang- SFPI Venture Capital Fund	5,6	Ikaros Solar Park Fund I	0,8
Sonaca	5,0	Vives II	0,8
Comet Traitements	4,9	Cissoïd	0,7
Techspace Aero	4,8	Novopolymers	0,4
Kasteel Cantecroy Beheer	4,3	Qbic	0,4
Vesalius Biocapital I	3,8	Xylowatt	0,4
Nanocyl	3,2	Performa Cleantech Investment Fund -	
Open Sky Technologies Fund	3,0	Brésil	0,3
<b>Total</b>			<b>186,3</b>

### Befimmo

Depuis la restructuration de la participation dans Fedimmo, la SFPI est détentrice de 593.901 actions de la société immobilière Befimmo. Elle dispose en sa qualité d'actionnaire d'un poste d'observateur au sein du conseil d'administration de Befimmo dont le périmètre d'intervention comprend, entre autres, les bâtiments qui faisaient anciennement partie du portefeuille de Fedimmo.

Malgré une certaine stagnation du taux d'occupation des immeubles et de la durée moyenne des baux en cours, Befimmo a pu mener à bien l'opération de renforcement de son portefeuille immobilier au travers de l'acquisition de la Blue Tower.

En sa qualité d'actionnaire, la SFPI maintient d'excellents contacts avec les instances de Befimmo et se réjouit également de la politique de dividendes menée par celle-ci, au profit de ses actionnaires. Pour la seconde année consécutive, la SFPI a pu bénéficier d'un dividende intérimaire pour un montant global de l'ordre de 1,2 million EUR.



## Asco Industries

Asco Industries est une société anonyme active dans le développement et la production de composants complexes à destination du domaine aéronautique, ainsi que dans leur assemblage.

Comme dans l'ensemble du secteur de la construction aéronautique, les perspectives sont très bonnes avec des commandes records pour les deux principaux constructeurs d'avions commerciaux. L'aviation régionale est également en croissance avec plus de 400 commandes enregistrées en 2013, le plus haut niveau depuis 13 ans.

L'année 2013 a vu pour Asco industries une augmentation de son chiffre d'affaires de 5,8% pour atteindre 246 millions EUR et dégager un bénéfice de 5,2 millions EUR. L'emploi a également augmenté de 9% pour atteindre 818 travailleurs.

La SFPI détient 256 parts bénéficiaires de cette société, ce qui lui a permis de percevoir pour l'année 2013 un montant de 0,56 million EUR au titre de rémunération de ces parts bénéficiaires.

## Fluxys

L'année 2013 restera une année charnière pour la SFPI en tant qu'actionnaire nouvellement entré au capital de la SA Fluxys en décembre 2012.

2013 est non seulement l'année qui a permis de délivrer son premier dividende à la SFPI, mais c'est aussi l'année au cours de laquelle les tractations au plus haut niveau se sont opérées pour asseoir la SA Fluxys dans le concert des grands acteurs européens dans le secteur gazier.

Les efforts déployés par le conseil d'administration et le management de la SA Fluxys en 2013, ont permis de concrétiser 3 projets majeurs pour l'avenir de la société : l'acquisition d'une participation dans le projet TAP (gaz Sha Deniz), la signature d'un MoU (*memorandum of understanding*) avec la société italienne SNAM et l'accord de coopération avec YAMAL LNG.

Ces événements importants renforcent la place de la Belgique, notamment quant au rôle de plaque tournante pour le LNG que pourront jouer les installations de Zeebruges sur l'échiquier européen du transport et transit de gaz, ceci plus particulièrement sur la route nord-sud en *reverse flow*.

La SFPI est également particulièrement heureuse du projet développé avec le voisin luxembourgeois en vue de la création d'une plateforme commune au travers d'une joint-venture avec CREOS. Non seulement ce projet resserre les liens économiques entre les 2 pays, mais il permet également de tester les partenariats possibles avec la société allemande OGE.

La SFPI est convaincue que la SA Fluxys dispose des moyens financiers et relationnels nécessaires pour soutenir ses ambitions de croissance. Il conviendra de rester particulièrement attentif à ce que le personnel de la société adhère à l'évolution que connaît la société, ce qui nécessitera un exercice pertinent d'accompagnement et de communication à son égard. Par ailleurs, il convient de rester attentif aux bouleversements géopolitiques qui peuvent troubler ou redéfinir le marché gazier. On mentionnera

plus particulièrement la révolution du gaz de schiste aux États-Unis, l'évolution du mixte énergétique en Asie (marché du LNG) et l'instabilité économique et politique des pays limitrophes qui se situent sur les principales routes d'approvisionnement en gaz de l'Europe. En outre, le cadre réglementaire dans notre pays aura une influence décisive sur le développement et le positionnement de Fluxys.

Enfin, la SFPI, de l'accord avec l'actionnaire Publigaz, a obtenu une prolongation d'un an de son droit préférentiel de souscription à toute augmentation de capital qui pourrait survenir en 2014.

## SWDE

Fin décembre 2012, aux côtés de la SOCOFE, la SFPI s'engageait à investir dans le capital de la SWDE à concurrence de 50 millions EUR, dont 20 millions ont été directement appelés. La SFPI détient 800 parts de catégories D. La détention de parts de catégorie D permet à la SFPI de nommer un observateur au conseil d'administration de la société, cet observateur prend également part aux réunions du comité stratégique.

La colonne vertébrale de l'action de la SWDE demeure le contrat de gestion 2012-2017 signé entre la SWDE et le gouvernement wallon en juin 2012, l'intervention de la SFPI ayant plus spécifiquement pour objet de réaliser plus rapidement les investissements liés au schéma directeur de l'eau, garant d'un meilleur maillage des réseaux de distribution, d'une fourniture satisfaisante en terme de qualité et de quantité des zones à desservir, et de l'amélioration des outils de production de l'eau.

2013 aura été une année de transition en ce qu'elle permettra à la société, sur base des études internes qu'elle a initiées au cours de l'année, de prendre dès 2014 des mesures ad hoc pour une meilleure maîtrise des coûts opérationnels (impact sur le coût véritable de distribution), de proposer une solution à long terme pour la consolidation du régime des retraites, d'optimiser les programmes d'investissement pour sécuriser l'approvisionnement en eau et d'améliorer le service aux clients.

Les défis auxquels la SWDE demeure confrontée trouvent leur origine dans la difficulté d'avoir une cohérence juridique dans l'application des dispositions du CWATUPE, dans l'impact de la crise économique sur le volume des factures impayées, dans le constat d'un absentéisme anormalement élevé dans le chef de certaines catégories du personnel, et dans la diminution du volume d'eau consommée (qui, socialement, est, par ailleurs, positive et encouragée). Il est essentiel qu'une communication adaptée et concertée avec les interlocuteurs internes et externes de la SWDE soit garantie afin d'influer positivement ces 4 facteurs de risque.

La SFPI souligne, par ailleurs, l'excellente politique financière qui a été menée dans le cadre de la politique d'investissement ; la BEI a, dès lors, accepté de signer pour 75 millions EUR la mise à disposition de fonds. La SWDE jouit d'un délai de 2 ans pour faire appel à ce montant.

En 2014, un dividende de 1 million EUR a été perçu par la SFPI sur base de l'affectation du résultat à l'issue de l'exercice 2013 de la SWDE.

## Poort van Dendermonde

C'est en avril 2013 que la SFPI, contactée par les instances de la Régie des Bâtiments, a examiné une demande visant à la solliciter en vue d'un portage des moyens financiers nécessaires pour éviter qu'un défaut d'une partie au contrat initial du PPP « Dendermonde » conduise à la dénonciation du contrat pour la construction de la nouvelle prison.

Ce contrat de partenariat public-privé porte sur la construction d'un ensemble pénitentiaire de 432 places dans la région de Dendermonde, contrat que la Régie des Bâtiments avait signé, pour le compte du SPF Justice, avec le consortium Poort van Dendermonde en date du 23 juin 2011.

Ensuite de cette demande, la SFPI a signé diverses conventions qui la situent maintenant comme suit dans le contrat de PPP (partenariat public privé).

La SFPI a procédé à l'acquisition d'une action (à la valeur comptable) au prix de 500 EUR de la NV Poort van Dendermonde qui est l'adjudicataire du projet. À ce titre, la SFPI dispose d'un observateur au sein du conseil d'administration et a obtenu la délivrance d'un rapport intermédiaire d'activités afin de compléter la tenue annuelle d'un conseil d'administration. La SFPI dispose d'un droit de suite ainsi que d'un droit au rachat de sa part. La convention d'actionnaires vaut pour une durée de 7 ans.

La SFPI a octroyé un *equity bridge facility agreement* pour un montant de 15,5 millions EUR, dont 11,6 millions EUR ont été versés en juillet 2013 à la société NV Poort van Dendermonde afin de désintéresser les organismes financiers qui ont quitté le consortium. Le taux de rémunération de cet *equity bridge* est Euribor à 1 an, fixé pour toute la durée de l'*equity*, + 225 points de base. Les intérêts sont capitalisés.

Enfin, la SFPI bénéficie, outre la garantie de la Régie qui couvre le risque de permis, d'une garantie à première demande auprès de la maison-mère, Koninklijke BAM Groep NV, pour l'entièreté du montant des 15,5 millions EUR qu'elle est seule à pouvoir activer.

La SFPI se réjouit de ce premier exemple concret de partenariat réussi avec la Régie des Bâtiments qui se réalise dans le domaine d'intervention des pouvoirs fédéraux.

## IRE ELiT

L'année 2013 a vu la SFPI accroître son intervention financière au profit de l'activité de sa filiale IRE ELiT.

En juin 2013, IRE ELiT a procédé à une augmentation de capital en vue d'accroître ses fonds propres, ensuite de quoi la SFPI a converti la moitié de l'emprunt qu'elle détenait sur la société, soit un montant de 3,24 millions EUR, et a souscrit pour 3,25 millions EUR en numéraire à cette augmentation de capital. La SFPI a reçu en rémunération de ces apports 1.198 nouvelles actions. L'autre actionnaire, l'IRE, a fait un effort proportionnel.

Cette confiance renouvelée de la SFPI dans cette filiale résulte de l'adoption d'un nouveau plan d'affaires et de l'enregistrement des premiers intérêts commerciaux pour les technologies développées par l'unité radio-pharmacie.

La SFPI se réjouit du fait que, pour l'unité BUS et la trésorerie, les réalisations et résultats sont en ligne avec les hypothèses du nouveau plan d'affaires. Pour ce qui concerne l'unité radio-pharmacie, la progression en matière de permis et d'autorisation d'exploitation est en ligne avec les attentes, et les contacts commerciaux restent prometteurs avec la Chine.

Afin de réduire certains risques, IRE ELiT examine notamment comment elle peut évoluer vers une plus grande autonomie en matière d'accès aux isotopes nécessaires pour le développement des produits radio-pharmacie et se rendre moins dépendante de l'IRE pour le volume des prestations de l'unité BUS.

La SFPI reste confiante dans l'objectif poursuivi par IRE-ELiT car il se confirme un intérêt grandissant pour la radiothérapie en tant que forme de traitement des cancers puisqu'elle offre un traitement plus rapide, mieux ciblé, moins envahissant pour le patient et comportant moins d'effets collatéraux que les traitements « chimiques » (même si ces derniers feront toujours partie des mesures d'encadrement d'un traitement oncologique).

## Comet Sambre et Comet Traitement

Depuis sa prise de participations en 2011 dans Comet Traitements et Comet Sambre, la SFPI est extrêmement satisfaite de la coopération et de la confiance qui ont pu s'installer entre les actionnaires au rang desquels on trouve, entre autres, la SRIW.

La SFPI souligne également l'amélioration et la professionnalisation croissante dans l'organisation et le reporting des activités des deux sociétés.

L'entité Comet Traitements répond pleinement aux attentes nourries en termes de projets passés en phase d'industrialisation et de résultats générés par l'activité. C'est ainsi qu'au compte de résultat 2013, malgré un chiffre d'affaires en baisse, la marge commerciale s'accroît et le résultat exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires s'accroît également de manière constante depuis 2010. L'augmentation du tonnage traité ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation expliquent en grande partie ce résultat. Le bénéfice reporté s'élève à 1,98 million EUR. On retiendra que l'année 2013 aura également été marquée par la mise à feu de l'unité de craquage catalytique et par l'accomplissement de gros investissements immobiliers (terrassment-bâtiment à Obourg) ainsi que la poursuite de la collaboration avec l'Université de Liège.

Sur le plan de la recherche et du développement, on se félicite de la campagne de tests ayant porté sur les hybrides Toyota (taux de valorisation atteint : 96,9%).

Sur le plan de l'emploi, la société compte actuellement 75 personnes, dont 14 intérimaires. Nous étions fin 2010 à 38 personnes.

Pour l'avenir, il convient de rester attentif à l'approvisionnement et aux débouchés potentiels des fractions plastiques et à conserver, autant que faire se peut, le statut de PME de la société.

Pour ce qui concerne Comet Sambre, le diagnostic est plus mitigé et on parlera d'année de transition au cours de laquelle, compte tenu de l'absence de redémarrage du marché de la « mitraille », la société s'est concentrée à mener une politique raisonnée de constitution de stocks de métaux tout en saturant les outils de production et de traitement des déchets métalliques.

Il s'en suit que, pour 2013, tant le volume traité que le chiffre d'affaires et la marge commerciale sont en hausse par rapport à 2012. Les charges financières, ainsi qu'une réduction de valeur sur une participation, viennent toutefois affecter à la baisse ce résultat d'exploitation, ce qui conduit à enregistrer un bénéfice reporté limité à 1,2 million EUR.

L'année 2013 aura donc été marquée par une stagnation des opérations à l'export, une reconcentration d'activités éparpillées sur différents sites vers le site d'Obourg, une stratégie de constitution de stocks (alimentée par des achats judicieux) et une saturation des outils de production.

Pour 2014, les perspectives restent prudentes à l'export malgré un sursaut de l'économie égyptienne. La Turquie et les États-Unis restent toujours des marqueurs économiques déterminants à suivre dans le domaine.

La SFPI restera particulièrement attentive à l'évolution des opérations financières (trésorerie) et commerciales entre les sociétés du groupe Comet.

## Fidentia Green Buildings

Depuis 2009, la SFPI demeure un partenaire stable de la SCA Fidentia Green Buildings et ce, nonobstant le fait que la société clôture cet exercice 2013 avec une perte légère de 0,67 million EUR, ce qui conduit à une perte globale à affecter de 4,63 millions EUR.

En effet, le projet E-Lite sis avenue Louise 143 progresse de manière à mobiliser les crédits bancaires nécessaires pour les travaux de reconstruction et le taux d'occupation annoncé reste encourageant pour ce type d'immeuble écologique. Le bâtiment Solaris a également vu son taux d'occupation s'accroître à 86,9%.

Bien que ces facteurs soient de bonne augure, il est évident qu'au vu de l'importance des pertes cumulées, la valeur des participations reste le point-pivot de la solidité et de l'influence de la société, cette valeur étant elle-même dépendante de la durée des baux et de la qualité des locataires, point auquel la SFPI accorde de l'importance. On souligne également l'impact au bilan des comptes de régularisation au passif qui reflètent la dette d'intérêts liée aux obligations subordonnées souscrites par les actionnaires.

La SFPI reste confiante dans la capacité de l'équipe managériale à mener à bon terme les transactions portant sur l'occupation des bâtiments et sur la capacité à honorer les engagements liés aux emprunts obligataires subordonnés.

## Datang-SFPI Venture Capital Fund

En mai 2011, la SFPI a décidé de réinvestir les dividendes octroyés par le CBDEIF dans la création d'un fonds d'investissements à capital risque en Chine. Ce fonds est opérationnel depuis le 5 juin 2012.

À la différence du CBDEIF, le fonds Datang-SFPI se focalise sur des investissements dans des PME à un stade précoce de développement, actives de préférence dans le secteur des télécommunications ou des technologies avancées.

Le capital de ce fonds est de 100 millions RMB (12,5 millions EUR), la SFPI y participe à concurrence de 45 millions RMB et Datang Capital pour 55 millions RMB.

En 2013, le fonds Datang-SFPI a investi dans 2 projets pour un montant de 26 millions RMB (dont 6 millions RMB investis dans le projet belge).

## Sonaca

La Sonaca est une société anonyme active dans le développement et la production d'éléments de structures aérospatiales. Fournisseur d'Airbus, du constructeur brésilien Embraer et d'entreprises de renom tels que Dassault et Bombardier, la société est également très active dans les programmes militaires et spatiaux.

En juin 2013, la participation de la SFPI dans le capital de la Sonaca a été réduite de 7,70% à 3,68% suite à une augmentation de capital par incorporation d'un prêt subordonné d'un des actionnaires.

Avec plus de 2.200 avions commandés auprès de Airbus et Boeing en 2013, le secteur aéronautique civil poursuit sa croissance en 2013. Les avions de nouvelle génération Airbus A350 et Bombardier Cseries ont effectué leur premier vol en 2013 tandis qu'Embraer, leader du marché des avions régionaux, a lancé le programme E2 dans lequel la Sonaca sera un fournisseur de premier plan.

Les résultats de la Sonaca sont en progression par rapport à 2012. Le chiffre d'affaires de 2013 est en hausse de 14% pour atteindre désormais 267 millions EUR et pour la troisième année consécutive, la Sonaca dégage un résultat positif passant de 3 millions EUR en 2012 à 5,8 millions EUR en 2013.

Le groupe Sonaca enregistre des résultats similaires. Le chiffre d'affaires est passé de 279 millions EUR en 2012 à 319 millions EUR en 2013. Le groupe Sonaca a dégagé un résultat net de 8,4 millions EUR (1,4 million EUR en 2012).

En décembre 2013, la Sonaca a remboursé la moitié du prêt relais de 10 millions EUR que la SFPI lui avait octroyé en décembre 2013 pour permettre de financer des dépenses liées aux programmes Airbus A350 et Bombardier C Série. Le solde du prêt et les intérêts y afférents ont été totalement remboursés fin mai 2014.

## Techspace Aero

Techspace Aero SA est une société active dans le domaine de la motorisation et des systèmes de transfert d'énergie et de fluides à destination de véhicules aéronautiques ou spatiaux. Elle fournit également des prestations d'ingénieur, d'assistance et d'études.

La SFPI détient 1,78% des actions de Techspace Aero SA.

Le chiffre d'affaires est en constante progression. Pour l'année 2013, il se clôture à 506,9 millions EUR, soit 13,1% d'augmentation par rapport à 2012. Sur les trois dernières années, le chiffre d'affaires a progressé de 60%. Le résultat net de 2013 se chiffre à 65,2 millions EUR soit une progression de 79% par rapport à 2012. Le résultat net représente 12,8% du chiffre d'affaires (8,1% en 2012).

Les dividendes perçus par la SFPI atteignent 0,5 million EUR (3,5 EUR/action), soit une augmentation de 40% par rapport à 2012 (2,5 EUR/action).

L'emploi a également progressé, il passe de 1.239 ETP à 1.310 ETP (+5,7%).

Les perspectives de croissance dans le secteur de l'aéronautique civile restent très solides : la demande pour de nouveaux avions reste très élevée ; les flottes vieillissantes et coûteuses en exploitation doivent être renouvelées et les nouveaux avions (B737max et 320neo en court/moyen courrier et B777x et A350 en long courrier) rencontrent un fort succès commercial alors qu'ils ne sont pas encore en production.

Présent sur un très grand nombre de programmes Airbus et Boeing, Techspace Aero est donc très bien positionné et bénéficie de très bonnes perspectives à court et moyen termes.

Techspace Aero investit également dans les moteurs de dernière génération : le « Leap », successeur du CFM56, est attendu pour 2016/2017, le « Silvercrest » pour 2016 et le « Passport » pour 2014/2015.

## Kasteel Cantecroy Beheer

En décembre 2007, la SFPI a investi 0,33 million EUR en capital et 3,67 millions EUR sous forme de prêt dans la société Zilver Avenue Participatiemaatschappij, dont l'objet est de proposer des services aux personnes âgées sur base d'un concept de financement innovant.

L'entreprise a toutefois été confrontée à des difficultés pour diverses raisons : frais fixes (trop) élevés et recettes trop faibles du fait de la crise financière de 2008 (confiance entachée dans les garanties offertes par les banques pour les obligations achetées), « virtualité » du premier site (qui n'a ouvert ses portes que début 2012), capital trop restreint et manque de compétence de la direction. Autant de facteurs qui ont contribué à sa complète dépréciation dans les comptes de la SFPI (déjà observée en 2009).

Désireux de renforcer le capital en 2011, l'actionnaire privé a finalement vendu ses parts à un autre actionnaire privé qui, depuis lors, tente de redresser la situation en étroite collaboration avec la SFPI.

Face à l'urgence de renégocier son endettement afin d'éviter la faillite et de préserver ainsi les droits au logement des seniors concernés, Zilver Avenue Participatiemaatschappij a eu recours fin décembre 2011 à la loi relative à la continuité des entreprises (LCE). La période de protection prévue par la LCE a permis de négocier une augmentation de capital pour un total de 14,75 millions EUR en espèces, dont 12 millions EUR via la SFPI. Dans le même temps, la dette a été convertie en capital pour un total de 8,9 millions EUR, dont 3,67 millions EUR de la SFPI.

Cette opération a libéré de facto la société de ses dettes (exception faite d'un emprunt de 2,7 millions EUR dont la SFPI est encore redevable) et a permis à la SFPI d'acquérir plus de 66% des parts. Elle a par ailleurs contribué à assurer l'exécution des droits au logement déjà commercialisés.

En guise de nouveau départ, la société a été rebaptisée Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) et les droits détenus sur un site à Brasschaat et à Oostduinkerke ont été cédés ou vendus. Depuis lors, KCB se consacre exclusivement au développement de la commercialisation du site entièrement rénové à Mortsels, le château Cantecroy.

En janvier 2013, la SFPI et l'actionnaire privé ont conclu un accord prévoyant la reprise par la SFPI des parts de ce dernier à concurrence de 3,85 millions EUR. Au 31 décembre 2013, la SFPI détenait 99,9% des parts de KCB.

Vu les difficultés persistantes de rentabiliser le site, la SFPI a récemment envisagé l'opportunité de le vendre, afin d'assurer non seulement l'efficacité de l'exploitation, de préserver au mieux les droits des occupants et de garantir la durabilité du site, mais également dans son propre intérêt, d'autres réductions de valeur étant assurément inévitables. Au terme de l'exercice, un accord a été conclu avec un acheteur et devrait être finalisé courant 2014. Entre-temps, la SFPI a acté, par mesure de précaution, une réduction de valeur supplémentaire.

## Vesalius Biocapital I

Durant l'exercice 2013, Vesalius Biocapital a investi un montant total de 9,2 millions EUR dans des sociétés déjà en portefeuille afin d'en assurer le développement. Ainsi, des investissements de suivi ont été faits dans Genomic Vision SA, Apitope International NV, Promethera Biosciences SA, Skyline Diagnostics BV, Activaero GmbH, Ventaleon GmbH, Complix NV et Profibrix BV. Il y a eu également un investissement dans Vesalius Biocapital Arkiv NV.

Avec la cession industrielle de la participation Profibrix BV en août 2013 à The Medicine Company, Vesalius Biocapital a également réalisé un exit en 2013. Le montant investi a pu être remboursé et en fonction de l'atteinte d'une série de *milestones*, cet exit pourrait encore générer des plus-values.

En juillet 2013, la société Skyline BV a été déclarée en faillite. Cette participation a été réduite à zéro dans les livres de Vesalius Biocapital.

Vesalius Biocapital a dû revoir la valorisation de son portefeuille en fonction de la réalisation des milestones. Ainsi, une réduction de valeur sur Trinean actée l'an dernier a été reprise en 2013. Les plus-values latentes actées antérieurement sur Genomic Vision SA, Activaero GmbH et Promethera



Biosciences SA, ainsi que la réduction de valeur enregistrée sur Bienca SA, ont été maintenues en 2013. Une réduction de valeur a été actée sur Vesalius Biocapital Arkiv NV.

Vesalius Biocapital continuera à assurer le suivi du portefeuille en 2014. À cette fin, différents investissements sont planifiés. Vesalius Biocapital continuera à travailler sur le processus de sortie de plusieurs participations. En mars 2014, un nouvel exit a été réalisé suite à la cession de la participation dans Activaero GmbH à Vectura Group plc.

Enfin, la société Genomic Vision a fait l'objet d'une introduction en bourse.

## Nanocyl

La SFPI est actionnaire de Nanocyl SA depuis l'été 2011.

Nanocyl SA est une entreprise spécialisée dans les technologies de développement et de production de Nanotubes de carbone, des particules qui sont utilisées comme additifs de performance dans les polymères, les métaux, les matériaux composites et novateurs.

Nanocyl a développé une technologie de fabrication sur mesure de nanotubes de carbone de haute qualité qui augmentent les performances de conductivité, mécaniques des applications dans les plastiques, les composites et les dispersions. Aujourd'hui, la société est un des deux plus gros acteurs sur le marché mondial des nanotubes de carbone.

Nanocyl a clôturé l'exercice comptable 2013 avec un total des produits de 3,01 millions EUR, ce qui représente une croissance de 30% par rapport à l'année précédente. Cependant, l'année 2013 enregistre une perte de 3,20 millions EUR. Pour l'exercice 2014, les perspectives en termes de chiffre d'affaires cadrent avec le budget annoncé. Le total bilantaire s'établit au 31 décembre 2013 à 12,3 millions EUR, en diminution de plus de 16% par rapport à l'année 2012 suite à la perte réalisée.

En 2013, les ventes de NC7000™, produit majeur (Multiwall) de la société et référence sur les marchés, ont marqué une forte croissance dans les applications automobiles et le packaging électronique en Asie. La demande en produits transformés (plastiques et dispersions) se confirme en Europe.

Nanocyl a maintenu un haut niveau d'activités de développement avec ses clients clés à travers le monde afin de préparer la croissance des années à venir et de renforcer sa position de leader. Les efforts de 2012 en recherche et développement dans le domaine des peintures marines et des batteries au lithium ont marqué un démarrage d'activité.

Afin de renforcer sa présence sur les marchés, Nanocyl a entrepris le développement d'un réseau de distribution spécialisé dans les produits de spécialité. Ce développement s'est concentré sur l'Europe en 2013 et s'étendra à l'Asie et à l'Amérique du Nord ensuite.

Un nouvel apport en capital a été réalisé au début de 2014 afin de financer les activités de développements et de commercialisation de la gamme de produits. Depuis lors, la SFPI détient presque 7% du capital de Nanocyl.

## Open Sky Technologies Fund - Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool

En 2010, la SFPI s'est engagée à investir, pour un montant total de 5 millions EUR, dans le fonds d'investissements européen qui a été constitué avec l'Agence spatiale européenne. Pour garantir quelque peu l'ancrage belge, un fonds d'investissements parallèle a été constitué, lequel ne concerne que la mise en œuvre de projets belges. Ainsi, la SFPI s'est engagée pour 3 millions EUR dans le capital de l'Open Sky Technologies Fund et pour 2 millions EUR dans celui de l'Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool. Triangle Venture Capital Group Management (Allemagne) en est le partenaire principal.

La levée de capitaux auprès des commanditaires pour l'Open Sky Technologies Fund (OSTF) est toujours en cours et s'élevait à 21,7 millions EUR au 31 décembre 2013. La clôture du fonds est prévue pour la fin de l'année 2014.

Entretemps, l'OSTF a réalisé trois investissements : iOpener, une entreprise qui a mis au point une technologie pour l'utilisation de données complexes destinée aux joueurs en compétitions ; le fonds a investi 2,5 millions EUR dans TakWak, une entreprise qui développe des logiciels pour un appareil mobile en utilisant de manière combinée le GPS, le GSM et le PMR (talkie-walkie). Il a en outre investi dans la société belge SemEO pour un montant de 1,2 million EUR, dont 0,5 million EUR par l'intermédiaire de l'OSTF Belgian Investor Pool. SemEO développe une plateforme pour l'usage universel de la technologie d'observation de la terre.

## A Capital China Outbound Fund (Mirror Fund)

En 2013, les gestionnaires du Fonds miroir ont recherché activement de nouvelles opportunités d'investissement. Parmi les 150 projets examinés (+45% par rapport à 2012), certains sont à un stade avancé de négociation et deux ou trois projets devraient être conclus dans le courant de l'année 2014. La réalisation de ces projets permettra au Fonds miroir d'atteindre son objectif de diversification mais devrait également permettre de convaincre des investisseurs potentiels à rentrer dans le capital du fonds miroir. Ce dernier est toujours de 17 millions EUR, apportés à parts égales par la SFPI et le China Investment Corporation (CIC).

Le 30 mai 2014, le Fonds miroir est rentré dans le capital de Viadeo SA, un des plus grands réseaux sociaux professionnels, pour un montant d'investissement de 5 millions EUR. Viadeo SA est très actif en Chine avec plus de 20 millions de membres.

## European Clean Tech (Electrawinds SE)

Depuis octobre 2012, la SFPI est devenue actionnaire de la SE Electrawinds en y détenant une participation de 6,6%. Si l'introduction en bourse de la SE a connu des débuts prometteurs, le faible volume des échanges et, particulièrement, l'évolution des liquidités de la société, ont rapidement conduit la SFPI à déchanter.

En effet, dès avril 2013, la SFPI a été contactée afin d'aider à la mise sur pied d'un plan de refinancement des activités du groupe. En mai 2013, la SFPI consentait, dans ce cadre, un bridge loan de 2,5 millions EUR à la société.

Ce fut ensuite une succession de plans, MoU plus ou moins suivis par l'ensemble des partenaires mais qui ne purent empêcher le groupe de sombrer dans la débâcle. Seul un programme d'aliénation de certains actifs permit d'assurer une liquidité satisfaisante dans l'attente d'une reprise de l'activité par un investisseur externe.

L'avenir de la société a fait l'objet durant le premier trimestre 2014 de tractations complexes, plus particulièrement avec le Groupe Tecteo, qui ont permis le dépôt d'un plan de réorganisation judiciaire de la SE et de la SA Electrawinds. Dans ce cadre, la SFPI a cédé sa créance de 2,5 millions EUR sur la SE Electrawinds à Tecteo en acceptant, dans l'espoir d'une possible réactivation d'Electrawinds et d'une préservation d'un maximum d'emplois, un haircut de l'ordre de 1,7 million EUR.

La SFPI demeure actionnaire de la SE, dont l'essentiel des actifs a été transféré à une EW Newco qui reprendra l'opérationnalité des activités éoliennes on shore et off shore de l'ancienne mouture Electrawinds.

La SFPI ne peut que déplorer, outre évidemment l'impact financier négatif qu'elle subit, l'incapacité à se réunir autour d'un projet susceptible d'assurer la pérennité de la société Electrawinds, dont ont fait preuve l'ensemble des actionnaires et autres bailleurs de fonds.

Elle se félicite toutefois d'avoir contribué, fût-ce modestement, à l'émergence d'une solution judiciaire qui permettra la continuité à voilure réduite des activités initiales de la SE Electrawinds, surtout au regard des emplois qui ont pu être préservés.

## Biloba

Biloba est un holding dans lequel la SFPI détient des participations pour près de 25% et qui a lui-même pour objet de détenir des participations dans le Ginkgo Fund, lequel dispose d'un capital total de 80,8 millions EUR. L'autre actionnaire est la Caisse des Dépôts et Consignations française. Les appels de fonds pour Biloba dépendent des appels de fonds sur le Ginkgo Fund. Biloba a souscrit pour 20,6 millions EUR au capital du Ginkgo Fund. À ce jour, 36% du capital a été appelé. Le Ginkgo Fund a pour objet l'acquisition de « friches industrielles » (sites pollués) situés en Belgique et en France en vue de les assainir et de les réhabiliter. Le Ginkgo gère, en outre, la procédure d'autorisation permettant de vendre les projets en réalisant une plus-value.

Fin 2012, le fonds avait investi dans des projets à Mont-Saint-Guibert (Belgique, enveloppe d'investissement prévisionnelle de 7 millions EUR au total), à Lyon Gerland (France, enveloppe prévisionnelle totale de 17 millions EUR), à Choisy-Le-Roi (banlieue parisienne, enveloppe prévisionnelle totale de 10 millions EUR) et à Tournai (Belgique, enveloppe prévisionnelle totale de 7 millions EUR).

En 2013, les trois projets suivants ont été analysés en vue d'un investissement : Romainville (les conditions pour une approbation définitive n'ont toutefois pas encore pu être réunies courant 2013), Annecy et Ottignies (tous deux approuvés, à condition que les opérations définitives de due diligence puissent être finalisées conformément aux attentes). Si les critères établis s'avèrent être respectés, ces sites seront donc achetés définitivement en 2014.

Le rythme d'investissement du fonds s'inscrit dans la lignée de ses objectifs, où les sept transactions susmentionnées représentent environ 69% du capital total du fonds. Au 31 décembre 2013, 36% du capital du fonds étaient appelés auprès des investisseurs, ce qui correspond pour la SFPI à 1,8 million EUR sur un engagement annoncé de 5 millions EUR au total.

## Capricorn Health Tech Fund

Le 22 décembre 2010, la SFPI a adhéré au Capricorn Health Tech Fund, avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 42 millions EUR. Ce fonds investit dans des entreprises qui se consacrent à des études scientifiques et des développements technologiques en rapport avec la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies chez l'homme et qui souhaitent également en commercialiser les résultats.

Au cours de l'exercice comptable 2012, le fonds a investi un montant de 1,75 million EUR dans une nouvelle société, Mainstay Medical (Irlande), qui a mis au point un dispositif thérapeutique pour lutter contre la lombalgie chronique. Deux investissements de suivi ont également été réalisés : le premier dans Sequana Medical, une société suisse qui a développé et produit un système de pompe automatique implantable qui extrait le liquide excédentaire de l'organisme, et le second dans Nexstim, une société finlandaise qui développe une méthode de stimulation cérébrale non invasive pour le diagnostic et le traitement des affections cérébrales. Entre-temps, la participation de 0,25 million EUR dans la société Anethon (Belgique), qui développe et fabrique des matrices pour les prothèses cardio-vasculaires, a été entièrement amortie.

Fin 2012, le Capricorn Health Tech Fund avait déjà investi pour un montant total de 7,17 millions EUR.

Fin 2013, ce montant avait atteint 11,55 millions EUR, avec de nouvelles sociétés en portefeuille : Trinean (société belge qui combine un logiciel analytique spécifique et des spectrophotomètres microvolumes dans le domaine notamment de l'ADN), TROD Medical (précision de la thérapie par radiofréquence) et iSTAR Medical (dispositifs ophtalmologiques pour le traitement du glaucome), avec au surplus 2,15 millions EUR d'engagements.

Les seuls mouvements réalisés dans le chef de la SFPI courant 2013 sont la libération des fonds promis en fonction de l'avancement des investissements de CHTF, pour un total de 0,59 million EUR.

## Theodorus III

Déjà contacté en 2012 par le management du fonds universitaire Theodorus, la SFPI y a pris, en 2013, une participation par un apport d'un montant de 5 millions EUR au capital du fonds Theodorus III, lequel s'élève au total à 19 millions EUR. La SFPI a libéré à ce jour, en deux temps, la somme de 1,25 million EUR au profit du fonds.

Le fonds Theodorus III SA est un fonds fermé, constitué pour une période de 12 ans, avec comme actionnaires des investisseurs privés et publics. Il confère aux investisseurs un accès privilégié aux projets de l'ULB :

- Le financement des spin-offs de l'ULB sur base de projets innovants, essentiellement dans les deux premiers tours de financement ;
- L'attraction de capitaux externes pour maximiser les chances de succès de ces spin-offs ;
- La professionnalisation du suivi des participations.

La stratégie d'investissements de Theodorus III dans chacune des spin-offs est conçue pour ne pas dépasser 10% du montant levé, soit 1,9 million EUR par dossier. La direction du fonds a été confiée au management de Theodorus I (première société anonyme constituée pour promouvoir les spin-offs ULB). Celui-ci est constitué du management d'EEBIC et de trois représentants de l'ULB.

Grâce à cette participation, la SFPI complète l'éventail des fonds universitaires dans lesquels elle est présente (ceci en conformité avec sa mission de soutien au développement économique de solutions innovantes). Ceci lui permet également d'être représentée au sein du comité d'investissement et du conseil d'administration du fonds qui a déjà recueilli, depuis la constitution du fonds en juin 2013, l'intérêt de 5 projets dont un a été retenu début de cette année 2014.

Gageons qu'à l'instar des autres initiatives universitaires soutenues par la SFPI, Theodorus III aidera de nombreuses spin-offs innovantes à atteindre une taille critique qui leur permettra de voler de leurs propres ailes.

## Ikaros Solar Park Fund I

Aucun nouveau parc solaire n'a été financé en 2013. Comme en 2012, il y a eu une baisse des activités d'Ikaros Solar Park. Cette situation s'explique par la diminution drastique des subventions publiques par le biais de certificats verts. Même les projets proposés en Wallonie et à Bruxelles n'ont pas convaincu les actionnaires d'Ikaros Solar Park de participer au financement. Les comptes annuels se sont clôturés par un bénéfice de 0,25 million EUR, le bénéfice à reporter s'élève à 0,51 million EUR.

Un repreneur s'est manifesté l'année dernière pour Ikaros Solar Park Fund. Un contrat de vente a finalement été conclu en juin 2014. La vente a permis à la SFPI de réaliser une plus-value relativement importante, l'IRR (*internal rate of return*) étant de 16,2%.

## Vives II

Vives II est un fonds d'investissement technologique transfrontalier qui investit dans les spin-offs de l'Université catholique de Louvain (UCL). Ce fonds dispose d'un capital engagé de 43 millions EUR, ce qui le place parmi les plus importants d'Europe. La SFPI y contribue à concurrence de 5 millions EUR. Les actionnaires se composent d'investisseurs belges et français des secteurs publics et privés. Le Fonds européen d'investissement (EIF) participe également avec un investissement de 15 millions EUR.

En 2013, le capital du fonds a été porté à 25,6 millions EUR, dont 25% ont été libérés. Lors de l'exercice 2013, le fonds Vives II a participé à une augmentation de capital dans une société dans laquelle le fonds avait déjà une participation et à une augmentation de capital dans une nouvelle société.

## Cissoïd

Début 2013, la SFPI détenait une participation de 23,62% dans le capital de la société. La SFPI, de par une convention intervenue en mars 2012, avait également attribué un emprunt de 0,41 million EUR assorti d'un taux de 6% à la société.

2013 aura été une année de transition mais aussi de consolidation pour la société.

De transition car le chiffre d'affaires est demeuré identique à celui de 2012, soit bien en-deçà des attentes liées à l'évolution observée des commandes durant les années 2010, 2011 et 2012. De consolidation car cette stagnation a conduit la société à approfondir les relations commerciales afin de mieux cerner le cycle de vente de ses produits. Aujourd'hui, Cissoïd est mieux armée que jamais pour aborder les marchés de semi-conducteurs à haute résistance. La société a profité de l'année 2013 pour clôturer la signature de contrats commerciaux (automobile, aéronautique), l'extension du réseau des distributeurs et des représentants en Asie/ USA ainsi que la maîtrise des coûts et garantie des « gaufres » nécessaires (qualité/quantité) pour fabriquer les semi-conducteurs. Elle a également réduit son risque d'exposition par rapport au secteur oil and gas, mais aussi en diversifiant la qualité et la quantité de ses clients.

Toutefois, la position financière de la société, en l'absence de croissance du chiffre d'affaires et malgré une coupure drastique des coûts d'exploitation, a conduit le management à solliciter les actionnaires/prêteurs à convertir tout ou une partie des emprunts en titres de la société.

Plus de 70% des intéressés ont répondu présents à cette demande. Pour ce qui concerne la SFPI, sa participation s'est accrue de 650.000 titres. Il s'en suit que la SFPI détient désormais 1.605.000 actions de la société, soit 23,64% du capital.

La société a clôturé au cours du premier trimestre 2014 sa meilleure performance en termes de prises de commande.

## Novopolymers

Novopolymers (NP) est une société spécialisée dans la conception et la vente de films d'encapsulation innovants pour l'industrie photovoltaïque. La SFPI y détient une participation au capital de 14%.

Après la réorganisation judiciaire de mars 2013, un nouveau modèle de gestion a été mis en place, prévoyant l'externalisation de la production de Novopolymers qui jusqu'alors avait entièrement été gérée par la société même. Ses deux sous-traitants actuels sont établis en Espagne et en Chine. Novopolymers est responsable de la vente et du département R&D et est également propriétaire d'IP.

En exécution de la réorganisation, les actionnaires existants ont réalisé conjointement un apport de capital d'1 million EUR au cours du premier semestre, un nouvel investisseur s'est par ailleurs présenté (Capital-E) avec un apport de capital de 1,5 million EUR.

Le chiffre d'affaires réalisé l'année dernière n'a pas été suffisant et la société a enregistré une perte de 1,2 million EUR. Les prix des produits traditionnels (films monocouche) sont maintenus sous pression. Entretemps, Novopolymers s'est attelée à mettre au point et à commercialiser de nouveaux produits (solutions multicouches, films réfléchissants, autres films non photovoltaïques).

Novopolymers doit générer une importante augmentation de l'activité en 2014 et devra veiller à faire coïncider la réalisation des trois éléments suivants : la mise au point définitive des nouvelles technologies, la commercialisation des nouveaux produits et l'atteinte d'un seuil de rentabilité.

## Qbic

En mai 2012, la SFPI est entrée dans le capital de Qbic Feeder Fund, un fonds d'investissement créé sous les auspices de Qbic Venture Partners et spécialisé dans l'investissement dans les spin-offs des instituts de recherche associés à l'Université de Gand, à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et à l'Université d'Anvers. En investissant 2,99 millions EUR, la SFPI confirme son intérêt dans les fonds de capital d'amorçage qui soutiennent les entreprises novatrices, tant au niveau financier qu'au niveau de leur contenu. En outre, ce fonds Qbic vise également à obtenir un rendement positif de 5% pour ses actionnaires.

Le capital de Qbic Feeder Fund, combiné à celui de ses deux filiales - les fonds Qbic Arkiv Fund et Qbic Brussel Fund -, s'élève à 31,2 millions EUR, dont 1,03 million EUR est actuellement investi dans trois entreprises belges :

- Agrosavfe, une spin-off de la VUB qui est spécialisée dans le développement de produits agrochimiques avec une formulation spécifique ;
- Multiplicom, une spin-off de l'Université d'Anvers qui a développé un test diagnostic in vitro pour la détection du cancer ;
- Track 4C, une start-up de l'Université de Gand qui offre une solution avancée au contrôle des conteneurs/containers.

En 2012, la société Qbic Feeder Fund a également investi un montant de 0,30 million EUR (dont 0,13 million EUR a été libéré) dans la société Q Sart, une entreprise qui fournit une assistance et un encadrement pratiques aux *tech transfer offices* (Bureaux de transfert technologique) universitaires et à leurs projets de spin-offs.

## Xylowatt

Malgré les interventions financières des actionnaires de la société en 2012, la SFPI a été à nouveau sollicitée en 2013, au même titre que les autres actionnaires, afin de soutenir, au travers d'avances, la trésorerie de la société. Ce soutien avait particulièrement pour objet d'assurer la pérennité de l'activité en vue de permettre aux négociations avec des acteurs industriels d'aboutir au renforcement du capital de la société.

Ceci fut chose faite en février 2014 via la prise de participation d'ALIAD et de CMI au capital de Xylowatt (XW).

Cet accord est particulièrement important en ce qu'il confirme l'intérêt du secteur pour la technologie de gazéification du bois développée par la société, mais aussi la capacité pour XW d'utiliser les réseaux de ces deux nouveaux partenaires ainsi que leur connaissance d'ingénieurs dans le domaine du design des machines.

On relèvera plus particulièrement le fait que la SFPI détient, suite à l'augmentation de capital qui a vu l'arrivée d'ALIAD et de CMI en février 2014, 559.679 actions de la société, soit 14,14% du capital de Xylowatt.

Malgré le recrutement d'une nouvelle équipe managériale en 2013, la nécessité de se concentrer sur la réussite de l'augmentation de capital n'a pas permis de focaliser toutes les ressources sur l'acquisition de contrats commerciaux/commandes d'installation.

Toutefois, l'année 2013 a été mise à profit pour sécuriser l'ensemble des volets permis de bâtir et exploitation sur Mont-Godinne, et l'installation des unités sur le site de Saint-Gobain.

La venue des deux nouveaux actionnaires industriels permet aussi de sécuriser, auprès des parties prenantes financières, la pérennité de l'activité de la société.

Les défis pour 2014 seront l'aboutissement et la réception des deux projets prioritaires lancés en 2013 que sont Mont-Godinne et Saint-Gobain. De la même manière, la technologie de l'oxygazéification devrait voir sa première application industrielle.

La SFPI reste confiante dans la capacité de la société à générer une alternative crédible aux énergies fossiles pour les industriels et à s'attacher les compétences humaines pour valoriser et commercialiser la technique Xylowatt.



## Performa Cleantech Investment Fund - Brésil

La SFPI a investi en janvier 2013 aux côtés de la Banque Nationale de Développement Economique et Social du Brésil (BNDES) dans un fonds d'investissement actif dans les secteurs de l'efficacité énergétique, du traitement et de la gestion des effluents ainsi que des déchets solides (le « fonds Performa »).

Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant et qui permettent d'importants retours sur investissements.

En janvier 2014, la SFPI s'est engagée pour 20,6 millions BRL supplémentaires (6,4 millions EUR), ce qui porte la participation de la SFPI à 8,5 millions EUR. Le capital souscrit du Fonds Performa s'élève à 170 millions BRL (55 millions EUR), majoritairement apporté par la BNDES.

Les gestionnaires du fonds ont procédé lors de l'année 2013 à une première analyse de 149 projets d'investissement, dont 50 ont reçu un examen particulier. Parmi ceux-ci, 28 projets pourraient présenter un intérêt pour le fonds, trois sont entrés « en phase 1 » de négociation et sont donc susceptibles de déboucher sur un investissement à très court terme.

Un premier investissement de 20 millions BRL a été réalisé en novembre 2013 dans la société d'engrais organo-minéraux Geociclo aux côtés d'autres co-investisseurs (Mantiq pour 40 millions BRL et le fondateur de Geociclo pour 10 millions BRL).

## Perspectives et réalisations en 2014

### Social Impact Fund – Inde

Le conseil d'administration de la SFPI du 10 février 2014 a donné son accord concernant l'investissement de 8,5 millions EUR dans un fonds « social impact » en Inde aux côtés de l'investisseur indien IL&FS, moyennant le respect de certaines conditions. D'autres investisseurs institutionnels y entreront. L'objectif est de démarrer le fonds dans le courant de l'année 2014.

### Autres dossiers

La SFPI poursuit actuellement des négociations avancées pour une intervention dans une entreprise belge cotée. Ce dossier devrait se finaliser dans le courant de la fin du second semestre 2014.

En juin 2014, comme annoncé publiquement, la SFPI a acquis 4,5% des actions de la société Euronext, la plate-forme qui organise et gère les transactions boursières en Belgique, en France, au Pays-Bas et au Portugal. La SFPI fera partie des actionnaires dits de référence et a donc négocié des accords avec, entre autres, BNP Paribas, BNP Paribas Fortis et Euroclear.

Plus fondamentalement, la SFPI a revu sa stratégie d'investissement pour la centrer sur certains secteurs privilégiés, et renforcer les partenariats avec les sociétés régionales d'investissement en particulier, mais aussi avec la SBI et la Régie des Bâtiments, par exemple.

## Holding public

**Tableau 8** : Composition du portefeuille holding public au 31.12.2013 (participations et prêts en millions EUR)

Brussels Airport Company	299,4	Bozar	10,0
bpost	253,6	China Belgium Direct Equity	
BNP Paribas	145,4	Investment Fund	8,1
FIF	89,6	Maison de la Radio Flagey	1,2
Loterie Nationale	85,2	Credibe	0,8
Sopima	68,1	Zephyr-Fin	0,2
Brussels Airlines	50,0	Certi-Fed	0,1
Palais des Congrès	25,7	Fonds Starter	0,0
SN Airholding	17,0	ArcelorMittal Rodange Schifflange	0,0
SBI	12,0		
<b>Total</b>			<b>1.066,5</b>

### Brussels Airport Company

2013 a été une année de changement pour Brussels Airport Holding. Depuis le premier juillet 2013, The Brussels Airport Company (TBAC) a été absorbée par Brussels Airport Holding (BAH). La nouvelle structure porte désormais le nom de Brussels Airport Company (BAC).

Cette fusion a également été l'occasion de refinancer la dette de l'aéroport et de donner une nouvelle image à BAC via notamment un nouveau logo. Le prêt de la SFPI de 139 millions EUR a été reconduit jusqu'en 2035.

La SFPI détient toujours 25% des actions de BAC, les 75% restants sont détenus par un consortium d'entreprises privées.

Avec un trafic de plus de 19 millions de passagers (+0,9% par rapport à 2012), BAC enregistre sa meilleure performance depuis 2001 et la faillite de la Sabena. Du fait de l'arrivée de Ryanair en février 2014 et des augmentations de fréquence des vols de Brussels Airlines, d'Easy Jet et de Vueling, le trafic passager devrait connaître une forte croissance en 2014. Les activités cargo sont également en hausse en 2013 avec une augmentation de 6,4% pour atteindre 459.000 tonnes.

Exceptionnellement, l'assemblée générale de Brussels Airport Company se tiendra cette année le 30 juin 2014 en raison de la fusion par absorption de The Brussels Airport Company par Brussels Airport Holding.

Le conseil d'administration de Brussels Airport Company a arrêté les comptes lors de sa séance du 12 juin 2014.

Compte tenu de cette décision et de l'obligation légale de la SFPI de déposer les comptes avant le premier juillet 2014, la SFPI s'est basée sur les chiffres tels qu'arrêtés par le conseil d'administration de l'Aéroport.

## bpost

Le résultat de bpost a continué à augmenter en 2013 pour s'établir à un profit après impôts de 248,2 millions EUR (à comparer à 171,9 millions EUR en 2012).

Le 25 mars 2013, une assemblée extraordinaire des actionnaires de l'entreprise a approuvé (i) la réduction du capital de 144,5 millions EUR par remboursement aux actionnaires de l'entreprise et (ii) une réduction de la réserve légale d'un montant de 21,3 millions EUR via le transfert des réserves disponibles et le paiement subséquent d'un dividende exceptionnel de 53,5 millions EUR.

En 2009, la Commission européenne a lancé une enquête sur les aides d'État, potentiellement illégales. La Commission européenne a conclu que bpost avait reçu une surcompensation pour l'exécution des services d'intérêt économique général pour la période 2005-2012 et a demandé le remboursement à l'État belge de 300,8 millions EUR en 2012 pour la période allant de 1992 à 2010 et un montant additionnel de 123,1 millions EUR dans la première moitié de 2013 pour la période allant de 2011 à 2012.

Le 2 mai 2013, la Commission européenne a approuvé le cinquième Contrat de Gestion qui fixe les modalités et conditions selon lesquelles bpost doit exécuter certains services d'intérêt économique général pour la période comprise entre le premier janvier 2013 et le 31 décembre 2015.

En prévision des exigences de capitalisation qui seront probablement introduites dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III et CRD IV, bpost banque a réalisé une augmentation de capital à concurrence de 100 millions EUR le 20 mars 2013. bpost y a contribué pour un montant de 37,5 millions EUR en espèces afin de maintenir sa participation dans bpost banque à 50%.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2013 a approuvé un fractionnement d'actions de 1/488 qui a résulté en un capital représenté par 200.000.944 actions ayant les mêmes droits.

Le 23 mai 2013, bpost a annoncé son intention de procéder à une entrée en bourse (*initial public offering*, IPO) et à introduire ses actions ordinaires sur le marché NYSE Euronext à Bruxelles.

Le 21 juin 2013, les actions bpost ont été négociées pour la première fois sur le marché Euronext Bruxelles. Le prix de vente final s'est élevé à 14,5 EUR.

L'État belge n'a pas vendu d'actions et a maintenu sa participation de 50,01% dans bpost (directement et via la SFPI). Post Invest Europe SARL, l'actionnaire vendeur, a conservé 19,67% de sa participation dans la société jusqu'au 10 décembre 2013 lorsqu'il a vendu 39.328.287 actions de bpost par le biais d'un

processus de placement privé. Au premier trimestre 2014, la SFPI a acquis 2.074.689 actions de bpost, ce qui monte sa participation à un total de 53.812.449 actions, soit 26,9% du capital de la société.

Enfin, le 4 décembre 2013, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende de 186,0 millions EUR, soit 0,93 EUR brut par action, et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 14 mai 2014 a approuvé la proposition faite par le conseil d'administration de payer un dividende total final de 1,13 EUR brut par action (dont les 0,93 EUR ont déjà été payés en décembre 2013).

Ainsi, sur l'année 2013, la SFPI, en tant qu'actionnaire de bpost, a reçu 37,4 millions EUR à titre de réduction de capital, 13,8 millions EUR à titre de dividende exceptionnel et 48,1 millions EUR à titre de dividende intérimaire.

## BNP Paribas

BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque le 12 mai 2009 et a cédé plus de 121 millions d'actions à l'État belge, par l'intermédiaire de la SFPI, qui détenait, en mission déléguée, 10,3% du capital du groupe BNP Paribas fin décembre 2012.

Dans une conjoncture européenne peu porteuse, BNP Paribas montre une bonne résistance de ses activités opérationnelles en 2013.

BNP Paribas réalise un résultat net de 4.832 millions EUR en 2013, en baisse de 26,4% par rapport à celui de 2012, notamment à cause de la provision exceptionnelle de 798 millions EUR relative à la revue rétrospective des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions économiques des États Unis. La rentabilité des fonds propres, à 6,1% (7,7% hors exceptionnels), est en baisse par rapport à l'année dernière où elle s'élevait à 8,9%.

Le bénéfice net par action s'élève à 3,69 EUR (4,67 EUR hors exceptionnels) contre 5,16 EUR en 2012. L'actif net comptable par action, également en baisse par rapport à 2012, s'élève à 63,6 EUR, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,1% depuis le 31 décembre 2008.

La situation de liquidité du Groupe est très favorable puisque les réserves de liquidité et d'actifs disponibles instantanément du Groupe s'élèvent fin 2013 à 247 milliards EUR (contre 221 milliards EUR au 31 décembre 2012) et représentent 154% des ressources de marché à court terme, soit une marge de manœuvre de plus d'un an.

La solvabilité du Groupe est forte puisque le ratio 'common equity Tier 1 de Bâle 3' tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive ('Bâle 3 plein', qui n'entrera en vigueur que le premier janvier 2019), s'élève à 10,3% au 31 décembre 2013, en hausse de 40 bp par rapport au 31 décembre 2012. Le ratio de levier de 'Bâle 3 plein', calculé sur l'ensemble des fonds propres 'Tier 1', s'élève à 3,7% au 31 décembre 2013, au-delà du seuil réglementaire de 3% applicable à partir du premier janvier 2018.

En 2013, la SFPI a pu racheter l'option d'achat qui avait été accordée aux actionnaires d'Ageas sur les actions BNPP de l'État belge à un prix de 144 millions EUR en utilisant le cash de la SFPI, qui a reçu en

échange 3.617.753 actions BNPP de la part de l'État belge et 1% de fee. Celles-ci sont donc maintenant logées sur le bilan de la SFPI et ne sont plus détenues en mission déléguée.

Le conseil d'administration de BNP Paribas a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2013 de verser un dividende de 1,5 EUR par action, payable en numéraire. Ainsi, la SFPI, qui détenait 127.747.434 actions BNP Paribas, dont 3.617.753 en compte propre, a reçu un montant de 191,6 millions EUR fin mai 2013, au titre de dividende pour l'année 2012, dont elle a reversé 186,2 millions EUR à l'État belge. Le solde est entré dans le résultat de la SFPI.

En 2014, la SFPI sera particulièrement attentive au litige en cours entre le groupe BNP Paribas et les autorités américaines, et à l'impact d'une amende potentielle sur le dividende qui lui sera distribué.

## FIF

L'exercice 2013 semble encore marquer un pas dans l'accomplissement de la mission dévolue à la SA FIF. En effet, le stock et la qualité de terrains à valoriser s'amenuisant, la capacité à générer des plus-values sur les ventes de ceux-ci va s'amointrissant.

Nonobstant ce constat, le FIF dégage un résultat positif dont l'essentiel trouve sa source dans les produits de placements financiers.

La SFPI ne peut qu'encourager les réflexions positives menées au sein du conseil d'administration de la société en vue de moderniser et de donner une nouvelle vocation aux missions du FIF. La SFPI souligne l'importance de l'intégration de cette nouvelle vocation dans la vision et la mission plus globale que devra poursuivre le futur pôle immobilier prévu au sein de la SFPI.

Outre la réorientation de sa stratégie, le conseil d'administration a été soumis à renouvellement des mandats en mai 2014.

## Loterie Nationale

La Loterie Nationale est une SA de droit public dans laquelle la SFPI détient une participation de 21,28%. Le solde des actions est détenu directement par le gouvernement. Cette société a pour mission d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les loteries publiques, paris et concours dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, sur la proposition du ministre ayant les entreprises publiques dans ses attributions.

L'année 2013 se solde pour la Loterie Nationale par une perte de 10,8 millions EUR. Cet état de fait résulte en partie dans la diminution de 3,5% du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2012, et pour une autre partie dans l'accroissement des contributions 2013 au profit de l'État fédéral. Cette situation ne porte toutefois pas préjudice à la poursuite de ses missions par la Loterie, ceci au regard du ratio, toujours solide, de liquidité et de solvabilité qu'elle présente.

Les risques pour la Loterie Nationale restent de même nature que précédemment : concurrence en ligne accrue, libéralisation du marché des loteries.

Au rang des bonnes nouvelles, on relève la bonne activité de la plateforme IGS qui permet d'atteindre des joueurs non attirés par les canaux de distribution classiques et de maintenir l'image de la Loterie en tant que dispensateur responsable et raisonné de jeux et paris.

Compte tenu de cette année en demi-teinte, la Loterie Nationale ne distribuera pas de dividendes pour l'année 2013. Cela se traduit pour la SFPI par une réduction de valeur de plus de 4 millions EUR.

## Sopima

Nonobstant le fait que l'année 2013 n'a pas permis de concrétiser les espérances de la SFPI de voir se réaliser le projet de création d'un pôle immobilier autour de la Sopima et du FIF, la Sopima a poursuivi ses activités de manière constructive, notamment en obtenant une prolongation de 2 ans pour l'occupation par le SPF Finances du bâtiment Monnet à Charleroi et en plaçant en vente publique une partie des parcelles sises à Hasselt.

L'actif présente un montant de 282 millions EUR dont l'essentiel, depuis la vente de la participation de la Sopima dans Fedimmo, est localisé dans les placements de trésorerie (267 millions EUR). Les placements sont effectués dans des titres consolidables avec la dette publique.

L'assemblée générale de la Sopima a proposé l'allocation d'un dividende à hauteur de 10 millions EUR au profit de l'ensemble des actionnaires, la SFPI détenant plus ou moins 25% des titres de la Sopima.

Par ailleurs, la SFPI a désigné deux nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de la société.

Compte tenu de l'évolution du portefeuille des actifs de la Sopima et de son personnel, la SFPI insistera auprès des instances gouvernementales afin que l'ensemble des titres de la Sopima lui soit transféré, de manière à pouvoir former un pilier immobilier solide.

## SN Airholding

Suite à la faillite de la Sabena, des investisseurs privés réunis au sein d'un holding, SN Airholding, ont trouvé les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne, aujourd'hui Brussels Airlines. En 2009, Lufthansa a acquis 45% des actions de SN Airholding.

Partie prenante de SN Airholding via un prêt (2002), la SFPI participe depuis 2012 à la réalisation du plan de réduction des coûts : la partie de la dette qui avait déjà fait l'objet de diminutions de valeur par le passé, a été abandonnée ; une autre partie de la dette a été convertie en parts bénéficiaires ; le solde de la dette a été rééchelonné (2017 et 2022).

La ligne de crédit (100 millions EUR) que la Lufthansa avait accordé fin 2012 à Brussels Airlines a également été étendue à SN Airholding au cours de l'année 2013. Au 31 décembre 2013, 20 millions EUR ont été tirés par Brussels Airlines et 25 millions EUR par SN Airholding. SN Airholding a souscrit pour 25 millions EUR à l'augmentation de capital du 24 juin 2013 dans Brussels Airlines.

## Palais des Congrès

En 2013, 190 manifestations ont été organisées au Palais des Congrès, atteignant un taux d'occupation de 22,3%. L'exercice 2013 s'est clôturé par une perte de 3,7 millions EUR sur un chiffre d'affaires de 1,8 million EUR. Les capitaux propres s'élevaient, par ailleurs, à 25,7 millions EUR fin 2013.

Le précompte immobilier, d'un montant total de 0,4 million EUR, a été réclamé pour la première fois dans le cadre de l'exercice d'imposition 2013 et a fait l'objet d'une réclamation introduite dans les délais. Le précompte immobilier a également été réclamé pour les années 2011 et 2012. Les autorités n'ont pas encore fait connaître leur point de vue sur la réclamation.

Les recettes de la société dépendront essentiellement, dans les années à venir, du chiffre d'affaires, de la performance de l'exploitant externe ainsi que de l'évolution des taux d'intérêt. Ces données sont donc incertaines et représentent un risque pour la société.

La SFPI est l'unique actionnaire de la SA Palais des Congrès et verse chaque année (jusqu'en 2021), en exécution des statuts, un montant de 5 millions EUR au capital de la société. Hormis le précompte immobilier imputé, le plan financier est respecté, considérant également que la faiblesse des taux d'intérêt ces dernières années n'a pas permis de générer les rendements escomptés.

## SBI

La SFPI détient 58,06% des actions de la Société Belge d'investissement International (SBI), dont la mission est de cofinancer à moyen et à long terme les investissements à l'étranger d'entreprises belges.

Malgré un contexte économique instable et un certain nombre de désinvestissements, le portefeuille de la SBI a connu une augmentation de 14% au cours de l'année dernière. À la fin de l'exercice comptable 2013, le portefeuille global de la SBI comptait 25 projets pour un montant total de 25,5 millions EUR.

Six projets, représentant un investissement total de 5 millions EUR, ont fait l'objet d'une analyse approfondie et reçu une approbation définitive en 2013.

Le bénéfice net réalisé par la SBI (0,61 million EUR) est en forte augmentation par rapport à 2012 et renoue avec le niveau de bénéfice des exercices précédents.



## Bozar

La société anonyme de droit public Bozar est une société dans laquelle la SFPI détient une participation d'environ 33% (représentée par 8.439 actions sur un total de 25.939), et à laquelle la SFPI a attribué un emprunt participatif convertible de 2,5 millions EUR à un taux de 2,5% jusqu'en 2018 et de 5% à partir de 2019.

Le capital social de BOZAR s'élevé toujours à 28 millions EUR fin 2013 et les pertes reportées s'élevé désormais à 77.300 EUR.

Le département « Federal and European Artistic Policy » maintient des contacts avec les instances importantes du monde politique, économique et culturel, en élargissant les réseaux national et international de Bozar. En 2013, il a pu prouver le rattrapage réalisé par BOZAR ainsi que ses efforts financiers actuels et la collaboration solidaire avec les deux autres institutions biculturelles fédérales – l'Orchestre National de Belgique et le Théâtre Royal de la Monnaie.

Enfin, en 2013, Bozar a assuré, à la demande de Beliris et de l'Orchestre National de Belgique, les travaux d'optimisation de l'acoustique de la salle de répétition de l'Orchestre pour un montant de près de 0,27 million EUR.

## China Belgium Direct Equity Investment Fund

En 2013, six nouveaux projets d'investissements ont été réalisés pour un montant de 187 millions RMB. Au 31 décembre 2013, le Fonds a investi dans 44 projets pour un montant total de 1.630 millions RMB.

Le bénéfice net de l'année 2013 s'élevé à 215 millions RMB et 200 millions de RMB ont été distribués aux actionnaires.

La décision de l'assemblée générale de novembre 2012 de doubler le capital a été exécutée en 2013, les capitaux du fonds sont ainsi passés de 100 à 250 millions EUR (suite à l'appréciation du RMB).

Fin 2013, le montant investi par le fonds dans des projets belges se chiffre à 9,6 millions EUR. Un protocole d'accord d'un montant de 5 millions d'EUR a également été signé, ainsi qu'une augmentation de capital de 5 millions EUR dans un projet belge existant. Cela signifie qu'un montant entre 17,9 et 22,9 millions EUR est encore disponible pour la réalisation de projets belges.

En 2013, les gestionnaires du fonds ont poursuivi activement la recherche de nouveaux projets belges et dressé une liste de six investissements potentiels qui sont à un stade avancé de négociation.

## Maison de la Radio Flagey

La Maison de la Radio Flagey enregistre pour la première fois un bénéfice de 92.600 EUR (à comparer à la perte de 21.200 EUR en 2012) compte tenu d'amortissements à concurrence de 1,2 million EUR (ayant essentiellement trait au bâtiment) et malgré le non-remboursement de l'arriéré de paiement de l'ASBL Flagey.

L'ASBL Flagey et la Maison de la Radio Flagey sont toujours en cours de négociation quant au remboursement de la créance et à la politique commune d'investissement des deux entités.

En ce qui concerne l'activité immobilière, l'ensemble des surfaces ont été louées en 2013 et les espaces culturels ont été mis à disposition comme précédemment.

La SFPI détient toujours 6.000 actions, représentatives de 6,98% de son capital.

Sur base des résultats 2013 et des prévisions qui lui ont été communiquées, le conseil d'administration de la Maison de la Radio Flagey estime que la SA pourra réaliser au cours des années suivantes un résultat d'exploitation lui permettant de faire face à ses engagements financiers.

## Credibe

La SFPI détient 100% du capital de Credibe, dont l'activité est en run off au vu de la diminution constante du portefeuille de créances hypothécaires qu'il reste à recouvrer. Credibe détient 28% du capital de Stater Belgium qui est chargée de la gestion de ce portefeuille de créances chirographaires et de contrats de mobilisation de créances hypothécaires.

Credibe doit encore gérer quelques procédures de litiges inscrits dans ses comptes mais ceux-ci diminuent progressivement.

La rénovation du dernier bâtiment en patrimoine de Credibe, sis rue de la Loi à Bruxelles, est terminée. Cet immeuble mixte, récompensé par le prix 'bâtiment exemplaire' de la Région de Bruxelles-Capitale, comprend des appartements 'passifs' ainsi que des bureaux à faible consommation énergétique. Bien que le marché locatif de bureaux en région bruxelloise soit très morose, 75% des surfaces de ce bâtiment rénové avaient, à fin 2013, trouvé preneur à des conditions satisfaisantes pour Credibe.

La SFPI examine l'opportunité d'inclure ce bâtiment dans le nouveau pôle immobilier qu'elle souhaite créer autour des sociétés Sopima et FIF.

Les comptes de la société présentent, en date du 31 décembre 2013, un total bilantaire de 66,6 millions EUR à rapporter à un actif net de 64,8 millions EUR. On relève principalement parmi ses actifs des liquidités pour 56,0 millions EUR.

Le résultat net de l'exercice 2013 s'élève, après impôts, à 0,9 million EUR provenant essentiellement des recettes du portefeuille créances chirographaires, des contrats de mobilisation de créances hypothécaires et des revenus locatifs et financiers. Ce résultat bénéficie notamment des utilisations et

reprises sur provisions constituées antérieurement (personnel et mainlevées) mais est impacté par le montant d'indemnités de licenciement payées courant 2013, ainsi que par des amortissements immobiliers relatifs au bâtiment rénové de la rue de la Loi.

Les reprises et utilisations de provisions globales couvrant les coûts inhérents aux litiges judiciaires en cours et aux coûts des travaux en cours dans l'ensemble immobilier de la rue de la Loi à Bruxelles, ont été prélevées à concurrence de 0,1 million EUR.

Le montant du résultat de cet exercice comptable, majoré d'une reprise partielle du bénéfice reporté de l'exercice précédent, a été affecté à la distribution d'un dividende à hauteur de 1,0 million EUR.

## Zephyr-Fin

L'activité historique de Zephyr-Fin était la gestion de la participation de 16,5% des actions de la Sabena en faillite depuis 2001. La société n'est plus en activité.

Zephyr-Fin reste néanmoins partie aux actions intentées avec l'État belge et la SFPI contre SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III. Nous vous renvoyons au chapitre 'gestion des risques' du présent rapport.

La perte de l'exercice de la société de 0,2 million EUR résulte essentiellement de la prise en charge par la société des honoraires d'avocats relatifs au procès Sabena.

## Certi-Fed

La société Certi-Fed a été constituée en juin 2007 dans le cadre de l'opération de restructuration de la société The Brussels Airport Company (TBAC) et de la création de Brussels Airport Holding (BAH). L'entreprise avait pour objectif l'émission de certificats avec comme valeurs sous-jacentes les actions de la compagnie TBAC détenues par la SFPI.

En 2012, l'objet social de la société a été modifié de manière à ce que Certi-Fed puisse acquérir des actions Belfius. Et de fait, un total de 5.000 actions Belfius ont été transférées par la SPFI à Certi-Fed, en exécution d'un contrat avec le gouvernement.

Suite à cette acquisition, Certi-Fed a procédé le 8 janvier 2013 à une augmentation de capital pour un montant de 50.000 EUR, celui-ci passant de 72.500 EUR à 122.500 EUR, afin que l'entreprise puisse accroître ses liquidités.

En date du 31 décembre 2013, le total du bilan s'élevait à 105.650 EUR. L'exercice 2013 s'est clôturé par une perte de 1.761 EUR.

## Fonds Starter

La société réunit des fonds destinés à renforcer la solvabilité d'entreprises qui débutent leur activité grâce à des prêts subordonnés accordés par le Fonds de Participations, auquel les capitaux réunis sont prêtés en amont.

La SFPI a apporté son soutien à la création de cette société coopérative en association avec le Fonds de participation.

L'exercice comptable de 2013 s'est clôturé sur un bénéfice de 4.000 EUR. Il convient toutefois de souligner que le Fonds de Participation doit, conformément à la convention des associés, veiller au maintien de l'équilibre financier du Fonds de l'économie sociale et durable. Le bénéfice à reporter s'élève donc à 20.248 EUR. Le bilan total s'élève à 108 millions EUR ; à l'actif, il affiche un emprunt obligataire en cours de 106 millions EUR et au passif, essentiellement, une créance sur le Fonds de participation.

En 2014, cette compétence sera régionalisée.

## ArcelorMittal Rodange Schiffflange

Depuis le 15 juin 2007, la SFPI est titulaire de 450.000 actions ordinaires, 150.000 actions privilégiées avec droit de vote, 50.000 actions privilégiées sans droit de vote et 230.000 parts bénéficiaires de la SA ArcelorMittal Rodange et Schiffflange (AMRS). Ces titres, représentant 9,32% du capital d'AMRS, lui ont été apportés par l'État et ont donné lieu à l'émission d'actions nouvelles de la SFPI ensuite de l'augmentation de capital de 9 millions EUR en rémunération de cet apport.

Depuis 2012, la SFPI dispose d'un poste d'observateur au sein du conseil d'administration de cette filiale.

L'année 2013 est également pour Arcelor Rodange une illustration de la situation générale du secteur de la production d'acier en Europe, au regard du ralentissement de notre économie et des surcapacités de production.

- La production d'acier a été maintenue à l'arrêt, seule la production des ronds spéciaux à haute valeur ajoutée a été active. Les expéditions de produits finis n'en sont pas moins en baisse de 6% par rapport à 2012 ;
- De cette décision, et plus globalement de la situation économique dans le secteur qui se caractérise par une diminution de la demande d'aciers, il résulte que :
  - La perte reportée atteint désormais le montant de 205 millions EUR, soit un accroissement de 35 millions EUR ;
  - L'exercice comptable se clôture sur un bilan qui passe de 197 à 167 millions EUR (les actifs restent valorisés selon les règles/principes de liquidation) ;
  - Les fonds propres sont négatifs (l'activité résiduaire est financée grâce à l'intervention AM Finance et AM Treasury sous formes de dettes) ;
  - On trouve sur le payroll encore 416 personnes, dont 170 affectées à la cellule de reclassement (l'évolution s'explique par un transfert de personnel vers d'autres unités d'exploitation au Luxembourg et par le non renouvellement des départs à la retraite).

Dans les comptes de la SFPI, une réduction de valeur pour la valeur totale de la participation dans cette entreprise a été enregistrée.

## Missions déléguées

**Tableau 9** : Composition du portefeuille des missions déléguées au 31.12.2013 (participations et prêts en millions EUR)

BNP Paribas	7.081,2	Fonds de l'Economie Sociale et Durable	8,4
Belfius	3.999,9	Fedesco	6,5
Dexia	3.942,9	Fonds de Réduction du Coût global	
Vitrufin (Ethias Finance)	581,6	de l'Energie	2,5
ASTRID	139,6	Belfin	2,3
Royal Park Investments	21,8	BNP Paribas Fortis	0,0
<b>Total</b>			<b>15.786,8</b>

### BNP Paribas

Voir pages 43-44.

### Belfius

La SFPI gère cette participation de 100% dans Dexia Banque Belgique, aujourd'hui rebaptisée Belfius, en mission déléguée depuis le 20 octobre 2011.

Les activités commerciales sont organisées autour de trois métiers : Retail and Commercial Banking, Public and Wholesale Banking et Assurances.

Près de 10 milliards EUR de crédits ont été octroyés en 2013, rythme que Belfius a l'intention de garder d'ici 2016 :

- 2,5 milliards EUR de crédits hypothécaires, 470 millions EUR de crédits à la consommation et 2 milliards EUR aux PME, indépendants et titulaires de profession libérale en Belgique.
- 2,4 milliards EUR de nouveaux financements à long terme aux secteurs public et social et 2,1 milliards EUR de crédits aux moyennes et grandes entreprises.

Belfius Assurances a confirmé sa place de cinquième assureur sur le marché belge avec 1,8 milliard EUR de primes brutes encaissées en 2013.

Belfius enregistre un résultat net positif de 445 millions EUR au terme de l'année 2013, soit une augmentation de 5,7% par rapport à la fin de 2012. Belfius Insurance contribue largement à cette belle performance, en affichant un résultat net de 215 millions EUR. Le plan d'économies de la banque, annoncé en 2012 et dont la mise en œuvre a débuté en 2013, commence à porter ses fruits et se traduit par une

baisse de 10% des coûts au terme de l'année 2013. Ces résultats sont en tous points conformes aux engagements de Belfius et au plan stratégique 2012-2016, validé fin 2012 par la Commission européenne.

2013 a été une année de consolidation du profil de liquidité de Belfius Banque. Le ratio de liquidité réglementaire à un mois de la Banque nationale de Belgique (BNB) est respecté et la banque a continué à améliorer et à diversifier sa position et son profil de liquidité en :

- stabilisant son excédent de funding au sein du bilan des activités commerciales ;
- réduisant les financements octroyés au groupe Dexia ;
- récoltant du funding à long terme par l'émission de covered bonds adossés à des crédits hypothécaires de qualité, appelés Belfius Belgian Mortgage Pandbrieven ;
- réduisant la taille du portefeuille obligataire Legacy ;
- collectant des dépôts à moyen terme auprès de clients institutionnels.

En outre, Belfius Banque a réduit sa dépendance à la Banque centrale européenne, avec un encours de financement LTRO qui passe de 25 milliards EUR fin 2012 à 13,5 milliards EUR fin 2013.

Les financements à Dexia s'élèvent à 13,5 milliards EUR au 31 décembre 2013, dont 13,4 milliards EUR d'obligations garanties par les États arrivant à échéance fin 2014 et début 2015, ainsi que quelques positions résiduelles plus modestes, comme des obligations de Dexia Crédit Local arrivant à échéance au cours de l'année 2014.

Les fonds propres totaux de Belfius sont multipliés par deux, passant de 3,3 milliards EUR à la fin de 2011 à 6,6 milliards EUR à la fin de 2013.

Les prestations de Belfius en matière de réduction des risques combinées aux profits générés se traduisent par un renforcement de la solvabilité. Le ratio des fonds propres de base (Tier 1) augmente de 203 points de base par rapport à fin 2012 et s'établit à 15,4% fin 2013 (versus 11,8% fin 2011). Le ratio d'adéquation des fonds propres (CAD) s'élève à 16,5% fin 2013.

Malgré cette amélioration claire, il reste des défis, notamment la gestion du portefeuille legacy et l'amélioration continue du cost/income ratio de la banque, toujours nettement au-dessus de la moyenne du secteur en Belgique.

## Dexia

À l'automne 2008, Dexia SA connaissant de très graves problèmes, a dû être soutenue par une augmentation de capital de 6 milliards EUR au total. La SFPI y a acquis en mission déléguée 5,73% des actions pour un investissement de 1 milliard EUR et l'État belge a accordé une garantie de l'État pour un montant maximal de 150 milliards EUR pour des émissions de (re)financement.

Dans le contexte d'une réglementation plus rigoureuse, d'exigences de fonds propres plus élevées, d'agences de notation plus strictes et d'une crise souveraine latente dans la zone euro, le groupe s'est attelé à réduire son bilan et son profil de risque, conformément aux directives du plan de restructuration établi par la Commission européenne.

Cette stratégie a été mise en pratique conformément aux objectifs jusqu'à ce que l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, qui s'est produite à partir de l'été 2011, vienne exercer de nouvelles pressions sur la position de liquidité du groupe, conjuguées à des baisses de notation. Dexia SA a été contrainte de prendre des mesures draconiennes en vendant les entités opérationnelles, dont Dexia Banque Belgique à la SFPI agissant en mission déléguée pour un montant de 4 milliards EUR en octobre 2011. Les entités Denizbank (Turquie), BIL (Luxembourg) et DMA (France) ont elles aussi été cédées.

Un programme de garantie provisoire a également été mis en œuvre fin 2011 pour le financement du groupe par les gouvernements belge, français et luxembourgeois. Fin 2012, la Commission européenne a approuvé un système définitif qui prévoit des garanties de financement par l'État jusqu'à concurrence de 85 milliards EUR et qui devrait permettre de réaliser une liquidation en bonne et due forme du bilan sans créer de risques systémiques. Cette mesure s'est accompagnée d'une nouvelle injection de capital de 5,5 milliards EUR (dont 2,915 milliards EUR via la SFPI agissant en mission déléguée, portant la participation de la SFPI dans le capital de Dexia à 50,02%). Le plan modifié de la sorte en vue d'une liquidation ordonnée, approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, prévoit essentiellement la cession des entités opérationnelles négociables du groupe dans les délais prévus par le plan et la liquidation des autres franchises sans nouvelle production (à quelques exceptions près).

En 2013, Dexia a poursuivi la liquidation du total de son bilan, parvenant à le ramener de 357 milliards EUR fin 2012 à 223 milliards EUR fin 2013 (- 37%). Outre le processus naturel, ceci a été la conséquence essentiellement de la finalisation de la vente de la Société de Financement Local (anciennement 'Dexia Municipality Agency'). D'importantes mesures ont également été mises en place pour rompre les liens avec l'ancienne filiale Belfius. L'exercice 2013 s'est finalement clôturé sur une perte de - 1,083 milliard EUR (contre - 2,9 milliards EUR en 2012) et un ratio de capital (CAD) de 21,4%.

En 2014, la cession de filiales se poursuivra, de même que la liquidation progressive et naturelle du bilan. La gestion des coûts, la diminution des risques et la diversification des sources de financement feront l'objet d'une attention toute particulière et ce, dans le cadre d'une nouvelle structure d'entreprise adaptée.

## Vitrufin (Ethias Finance)

Vitrufin SA a pour objet la prise de participation et le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations qui en découlent directement.

Le pied de bilan de Vitrufin SA s'établit à 2.050 millions EUR, dont 2.000 millions EUR d'immobilisations financières (la participation de Vitrufin SA dans Ethias SA). Le passif étant composé principalement des fonds propres et de l'emprunt obligataire.

Pour rappel, la décision de la Commission européenne du 20 mai 2010 imposait à Ethias SA de réduire son exposition à Dexia de 90% avant le 20 mai 2012. C'est dans ce contexte que Vitrufin SA avait acquis, le 11 juillet 2011, la totalité des actions détenues par Ethias SA dans Dexia, soit 98.235.361 actions pour un prix total de 276 millions EUR. Cette transaction a été réalisée en accord avec la Commission européenne.

Afin de financer cette acquisition, Vitrufin SA a émis, le 16 janvier 2012, un emprunt obligataire de 278 millions EUR, intégralement souscrit par des investisseurs institutionnels belges et étrangers, issus du secteur public (dont l'Etat belge via la SFPI en mission déléguée, à concurrence de 81,6 millions EUR) et du secteur privé. Suite à la réussite du placement de l'emprunt obligataire, la dette vis-à-vis d'Ethias SA a été remboursée en date du 17 janvier 2012.

Cet emprunt est remboursable à échéance (soit en janvier 2019) et est porteur d'un intérêt annuel de 7,5%. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à terme seront assurés au moyen des liquidités générées par les dividendes provenant d'Ethias SA. Celui-ci se limite d'ailleurs à ces montants afin de préparer Ethias SA aux mesures de solvabilité qui lui seront imposées dans le cadre de la réglementation 'Solvency II'.

Une convention de facilité de crédit signée début janvier 2012 prévoit la mise à disposition annuelle de fonds par Ethias SA à Vitrufin SA afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux investisseurs dans l'hypothèse où les dividendes versés par Ethias SA ne seraient pas suffisants pour couvrir les intérêts annuels liés à l'emprunt obligataire. De plus, les 20.000.000 actions d'Ethias SA ont été mises en gage.

En décembre 2012, Vitrufin SA a cédé 22.150.000 titres Dexia, ramenant son portefeuille à 76.085.361 parts. Ces dernières ont été cédées en janvier 2013 mais l'impact total de cette cession a été pris en charge en 2012.

En 2013, Vitrufin a réalisé un bénéfice de 3,85 millions EUR, principalement expliqué par l'acompte sur dividende de 25 millions EUR reçu d'Ethias SA.

Le paiement du premier coupon de l'emprunt obligataire (20,85 millions EUR) a été effectué le 16 janvier 2013.

Depuis l'aide d'État accordée à Ethias fin 2008, l'entreprise est dans l'obligation de respecter un plan de réorganisation approuvé par la Commission européenne en mai 2010. La plupart des mesures imposées dans ce plan ont été mises en œuvre par le groupe, à l'exception du paiement d'un dividende à ses actionnaires publics et de la sortie des réserves liées aux activités d'assurance vie dans le retail (First-portefeuille). La SFPI a donc proposé à la Commission européenne de revoir les engagements de sa décision de mai 2010 afin de partir sur de nouvelles bases en 2014.

## ASTRID

Après la reprise des actions du Holding Communal, la SFPI détient depuis 2011 la totalité des actions d'ASTRID, la société de droit public qui gère et entretient le réseau de radiocommunication protégé pour les services de secours et de sécurité dans notre pays.

Les performances dégagées au terme de l'exercice d'exploitation 2013 s'appuient sur une progression constante du nombre d'utilisateurs (+ 3% par rapport à 2012). Le chiffre d'affaires 2013 est également en progression de 3,6% pour atteindre 17,4 millions EUR.



Ces bonnes performances ne doivent pas cacher les problèmes liés au sous-financement structurel d'ASTRID. Lors de cette année 2013, plus de 40 millions EUR de dotation n'ont pas été versés. Une assemblée générale extraordinaire a dû confirmer la poursuite des activités moyennant la prise en considération du plan d'entreprise 2014-2018 par l'État Belge et la confirmation de l'article 9 des statuts de la société relatif aux emprunts assortis de la garantie de l'État.

Accessoirement, 2013 a vu l'entrée en service de nouveaux équipements moins sensibles aux perturbations météorologiques qui permettent un taux de stabilité beaucoup plus élevé.

## Royal Park Investments

Créée en 2009, RPI a continué l'exercice de run-off du portefeuille et la réduction des actifs sous gestion. En 2013, celle-ci a été revendue à Lone Star et Crédit Suisse pour un montant de 6,7 milliards EUR, ce qui a permis à l'État belge de réaliser une plus-value d'environ 260 millions EUR sur son investissement de 740 millions EUR, soit un rendement d'environ 25%.

Cette revente a cependant eu des conséquences importantes quant à la méthode à utiliser pour valoriser le portefeuille d'actifs dans les comptes annuels de RPI qui a dû valoriser ces actifs sur une base de placements à plus court terme, ce qui l'a obligé à enregistrer des réductions de valeur pour 404,8 millions EUR.

Ces réductions de valeur ont dû être prises en compte dans le calcul du résultat de RPI, ce qui a provoqué une perte de 313 millions EUR sur l'année 2013.

Un dividende ordinaire de 133 millions EUR (59 millions EUR pour l'État belge) a cependant pu être distribué sur les bénéfices mis en réserve dans le passé.

En outre, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 30 mai 2013 a approuvé la distribution :

- d'un montant de 200 millions EUR correspondant à une partie des réserves existantes, ce qui s'est traduit en un montant d'environ 87 millions EUR pour l'État belge via la SFPI,
- d'un dividende intérimaire de 325 millions EUR sur les comptes et résultats réalisés en 2013, ce qui s'est traduit en un montant d'environ 141 millions EUR pour l'État belge via la SFPI.

Les équipes de RPI se focalisent dorénavant sur la bonne gestion des litiges introduits aux États-Unis en espérant pouvoir être dédommagés pour les dégâts subis à cause de l'achat de produits structurés sur base d'informations incomplètes, voire même fausses.

## Fonds de l'Économie sociale et durable

Le 24 septembre 2009, le Fonds de l'économie sociale et durable a été mis en liquidation. Le Fonds de participation, qui a été désigné comme liquidateur, assure la gestion des crédits et participations en cours. La clôture de la liquidation n'est prévue que pour 2029, afin de pouvoir respecter la durée de tous les crédits ouverts.

Il subsiste toutefois d'éventuels risques et incertitudes, d'une part, dans la réalisation ultérieure du portefeuille de crédits et des participations et, d'autre part, dans le financement de la société (pouvant entraîner des manques de liquidités).

Les comptes ont été clôturés au 31 décembre 2013 avec un bénéfice de 0,5 million EUR. Le montant de la perte à reporter s'élève dès lors à 28,5 millions EUR. Le bénéfice résulte notamment des intérêts en baisse sur les prêts en cours, suivant l'évolution des taux d'intérêt du marché, et du refinancement des prêts par le biais du Trésor. Le bilan du Fonds de l'économie sociale et durable s'élève fin 2013 à plus de 24 millions EUR.

## Fedesco

Fedesco est une filiale à 100% de la SFPI qui facilite et finance des projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments occupés par les services publics fédéraux.

Les instruments mis en place en 2013 sur le plan de la gestion des coûts et de la trésorerie ainsi que l'émergence d'un contrat de gestion avec l'État fédéral, ont permis de structurer Fedesco dans une configuration qui va lui permettre d'assurer une meilleure maîtrise et une meilleure visibilité des flux financiers qui sous-tendent sa mission.

Toutefois, le retard pris, parfois au corps défendant de la société, dans les décisions devant permettre l'implémentation de ces instruments, a pesé sur le résultat de la société qui, fût-ce de manière limitée, concourt à l'accroissement des pertes reportées qui s'établissent à 1,3 million EUR fin 2013.

2013 aura donc été une année de transition pour la société qui, après avoir réglé un litige qui l'opposait à un de ces clients, est à présent armée pour entrevoir la suite des activités plus sereinement.

## Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie

Le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) est une filiale à 100% de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement. Le capital social du FRCE s'élève à 2,5 millions EUR, il est entièrement libéré et réparti en 2.500 actions sans valeur nominale, toutes détenues par la SFPI.

L'élément majeur que le management et le conseil d'administration du FRCE ont dû gérer en 2013 est lié à la transition voulue dans le cadre de la réalisation de la Sixième Réforme de l'État, soit la régionalisation du FRCE par le biais d'un transfert, au 30 juin 2014, aux Régions de ses droits et obligations. Le FRCE doit, lui-même, ensuite être dissout.

Nonobstant cette échéance, le FRCE a attribué, sur base du contrat de crédit ouvert auprès du Trésor, pour 9 millions EUR au profit d'entités locales.

Étant donné que les Régions, à la suite du transfert des contrats de collaboration avec les entités locales, acquerront les créances à l'égard des entités locales, ce sont elles qui devront s'acquitter du

remboursement du crédit à l'égard de la Trésorerie. La détermination de la part de chaque Région repose sur des éléments objectifs, à savoir les créances en cours à l'égard des entités locales à la date du transfert effectif, selon les données du système de gestion des crédits utilisé par le Fonds de participation.

Au 31 décembre 2013, cette proportion se présente comme suit :

- Région flamande : 66,38%
- Région wallonne : 33,32%
- Région de Bruxelles-Capitale : 0,31%

La SFPI est plus particulièrement intéressée aux autres droits et obligations qui s'éteignent au plus tard au 31 décembre 2014, éléments qui sont visés par la procédure de liquidation simplifiée, conformément à l'article 184 du Code des sociétés, que la SFPI, en tant qu'actionnaire, doit mettre en place.

L'enjeu pour la SFPI est de déterminer quelle sera l'importance de l'actif net qui lui reviendra (et reviendra donc in fine au gouvernement, s'agissant d'une mission déléguée).

## Belfin

Belfin a été mise en liquidation en 2001. Outre la SFPI qui détient 26% des actions, les autres actionnaires sont l'État, détenteur direct de 38,7%, ainsi que des actionnaires privés pour le solde.

La liquidation nécessitait la décision du juge en appel concernant une créance sur une entreprise à qui un crédit avait été accordé à l'époque. L'arrêt a été rendu en 2012, prévoyant une issue favorable pour Belfin ainsi que pour l'État. À la suite de la requête en cassation introduite par la partie adverse, à savoir les liquidateurs des Forges de Clabecq, la Cour a rendu son arrêt le 10 janvier 2014 en faveur de Belfin, permettant de clore définitivement le dossier.

Il sera procédé à la clôture de la liquidation en 2014.

## BNP Paribas Fortis

BNP Paribas possède une participation dans Fortis Banque de 74,93% depuis mai 2009. L'État belge, par l'intermédiaire de la SFPI, détenait alors 25% (+ une action) de Fortis Banque, le reste du capital (0,07%) étant détenu par le public.

Le 13 novembre 2013, l'État belge et BNP Paribas ont conclu un accord portant sur le transfert à BNP Paribas des 25% (+ une action) encore détenus par l'État belge (via la SFPI) dans BNP Paribas Fortis SA/NV, pour un montant total d'EUR 3,25 milliards EUR, qui a dégagé une plus-value de 900 millions EUR.

Fortis Banque s'articule autour de trois secteurs opérationnels : Fortis Banque en Belgique et au Luxembourg, TEB en Turquie et BNP Paribas Bank Polska en Pologne.

Pour Fortis Banque, l'année 2013 a été marquée par le transfert des activités Specialised Finance en Belgique et la première consolidation de la succursale aux Pays-Bas. Ceux-ci ont en partie été compensés par le transfert des succursales au Royaume-Uni et au Portugal à BNP Paribas.

En Belgique, la croissance des dépôts à vue et des comptes d'épargne explique la hausse de 3,9% des dépôts de la clientèle qui atteignent 105 milliards EUR. L'encours des crédits progresse de 2,4% à 86 milliards EUR, principalement soutenu par la croissance des prêts aux particuliers, tandis que le financement aux entreprises reste plutôt en retrait. En dehors de la Belgique, la Turquie enregistre une forte hausse de ses crédits et dépôts.

D'un point de vue géographique, 68% des actifs sont situés en Belgique, 8% au Luxembourg et 24% dans les autres pays.

Le total bilantaire de BNP Paribas Fortis s'élève à 261 milliards EUR à la fin de l'exercice 2013, en baisse de 11 milliards EUR (- 4%) par rapport à la fin de l'exercice 2012. Cette baisse s'explique par les programmes de réduction et d'optimisation du bilan. Malgré cette baisse, les crédits à la clientèle et les dépôts ont augmenté et l'intégration globale de TEB et de certaines sociétés de factoring a également été un facteur de croissance du bilan.

Fortis Banque emploie environ 15.500 équivalents temps plein en Belgique.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires atteint 638 millions EUR en 2013, en progression de 325 millions EUR par rapport à 2012. Cette hausse provient essentiellement :

- d'une bonne performance commerciale en 2013 malgré un environnement économique et financier particulièrement difficile,
- de revenus complémentaires générés par les nouvelles activités Specialised Finance, Leasing et Factoring tout en renforçant l'offre internationale aux entreprises clientes,
- d'efforts continus sur la maîtrise des frais de gestion afin d'améliorer le coefficient d'exploitation, et
- d'un coût du risque modéré.

Le taux de solvabilité a conservé son niveau élevé, avec un ratio Tier 1 de 14,8% fin 2013. La liquidité de la banque est solide, les dépôts de la clientèle totalisant 161 milliards EUR et les crédits 153 milliards EUR, hors financement des activités nouvellement acquises en Specialised Finance, Leasing et Factoring. De plus, le ratio d'efficacité (ratio cost/income) a connu une évolution favorable et se situe désormais à 66,7%.

La mise en place et l'application des nouvelles lois et réglementations représentent un autre défi de taille pour les activités opérationnelles de la banque. Elles incluent par exemple la nouvelle loi belge sur le financement des PME, les réglementations MiFID, les directives Bâle III, et la nouvelle loi bancaire belge et européenne. BNP Paribas Fortis a consenti des efforts importants en 2013 pour s'aligner sur ces nouvelles réglementations et compte poursuivre dans cette voie.

## Perspectives et réalisations en 2014

### SNCB-Holding


À la fin de l'année 2013, le gouvernement a proposé une solution, qui permettra, au moyen d'une mission déléguée à la SFPI, d'accélérer le processus de réorganisation du groupe SNCB.

C'est ainsi qu'au terme d'un processus de négociation, la SFPI a été chargée d'acquérir en décembre 2013 16.624.993 actions de jouissance de la SNCB-Holding pour un prix de 4,99 millions EUR, ensuite de quoi, la SFPI détient depuis 83,12% de l'ensemble de ces actions de jouissance.

Cette implication de la SFPI s'explique au regard des prescrits européens, notamment pour ce qui concerne la contrainte européenne exigeant une séparation claire des activités du gestionnaire d'infrastructure et de l'opérateur ferroviaire. En effet, les détenteurs d'actions de jouissance de la SNCB-Holding seront amenés à devenir actionnaire de la société Infrabel (gestionnaire de l'infrastructure), ce que ne pouvait assumer la SNCB-Holding qui se voit intégrée dans le giron de la New SNCB (principal opérateur ferroviaire).

La SFPI est particulièrement satisfaite de cette opération qui conforte toute la pertinence de l'outil économique fédéral qu'elle représente, pour aider son actionnaire de référence à mener les réformes que celui-ci envisage dans l'intérêt économique et sociétal du pays.

L'année 2014 verra donc la SFPI devenir un petit actionnaire d'Infrabel.

A close-up photograph of a red fabric, likely a garment, featuring a dark woven band with the word "VALID" printed on it. Several metallic studs are visible on the fabric, some in sharp focus and others blurred in the background. The overall lighting is warm and highlights the texture of the materials.

*Conformément aux statuts et aux règles de bonne administration, le conseil d'administration est composé de manière équilibrée et secondé par trois comités. L'attention nécessaire est accordée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une grande importance à la relation avec son actionnaire.*

## CHAPITRE 4

---

# GESTION

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne gouvernance, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.



## Relation avec les pouvoirs publics

Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains des autorités fédérales.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

En vertu de sa loi organique, la SFPI est chargée de mener des missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont en principe fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État transfère au préalable à la SFPI.

Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement des missions et qui, conformément à la loi, doivent être préfinancées par l'État.

## Conseil d'administration

### Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux revêtent le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats administratifs dans des sociétés commerciales (sises en dehors du périmètre de la SFPI). Au moins un tiers des membres compte au maximum un mandat administratif dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société.

Le conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone.

La présidente remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et peut être chargée par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par la présidente et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un autre administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de rémunération. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération.



Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport de gestion.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

## Règlements d'ordre intérieur

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration,
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué,
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique,
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit,
- le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

## Composition du conseil d'administration

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux. L'arrêté royal du 3 novembre 2013 a nommé madame Laurence BOVY nouvelle présidente du conseil d'administration de la SFPI, et monsieur Renaat Berckmoes administrateur de la SFPI. Ils ont respectivement succédé à monsieur Robert Tollet et madame Ilse Van de Mierop, à qui les membres du conseil d'administration tiennent à exprimer leur grande reconnaissance pour leur contribution au succès de la SFPI, à la fois au niveau technique et humain.

Le conseil d'administration a tenu dix séances au cours de l'exercice comptable 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Laurence BOVY, Présidente nommée par l'arrêté royal du 3 novembre 2013 ; Directrice de cabinet de la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
- Robert TOLLET, Président jusqu'au 3 novembre 2013, Président du Conseil central de l'économie
- Koenraad VAN LOO, Administrateur délégué
- Olivier HENIN, Vice-président, Directeur de cabinet du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères
- Jan VERSCHOOTEN, Vice-président, Commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan
- Karine MOYKENS, Administrateur, Directrice de Cabinet du Ministre flamand du Bien-être
- Ilse VAN DE MIEROP, Administrateur jusqu'au 3 novembre 2013, Avocate (DLA Piper)
- Isabelle VIENNE, Administrateur, Pricing Manager chez SA Belgacom
- Jeanine WINDEY, Administrateur indépendant, Avocate (Buyle Legal)
- Jean COURTIN, Administrateur, Administrateur de sociétés

- Hans D'HONDT, Administrateur, Président du comité de direction du Service Public Fédéral Finances
- Koenraad DOM, Administrateur indépendant
- Philippe LALLEMAND, Administrateur, Directeur de la société Ethias
- Renaat BERCKMOES, Administrateur nommé par l'arrêté royal du 3 novembre 2013, partner chez Fortino.

Le commissaire du gouvernement de la SFPI est monsieur Bruno Guiot, qui est invité à chaque séance du conseil d'administration. Il est auditeur général auprès de l'Administration de la Trésorerie.

Le secrétaire du conseil d'administration était monsieur Johan DE KETELBUTTER jusqu'au 31 décembre 2013. Il est désormais pensionné, et le conseil d'administration souhaite le remercier pour ces années de collaboration active au développement de la SFPI. Monsieur Denis RONDAY, conseiller général à la SFPI, assure actuellement le rôle de secrétaire au conseil d'administration, dans l'attente du recrutement d'un nouvel employé présentant un profil juridique.

## Comités

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir le président et deux vice-présidents du conseil d'administration, ainsi que l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent chacun de quatre membres, au moins un membre possède le statut d'administrateur indépendant.

Les membres suivants ont été désignés dans les comités :

<b>Comité stratégique</b>	Laurence Bovy, présidente Olivier Henin Koenraad Van Loo Jan Verschooten
<b>Comité d'audit</b>	Koenraad Dom, président Philippe Lallemand Jan Verschooten Isabelle Vienne
<b>Comité de rémunération</b>	Jeanine Windey, présidente Jean Courtin Hans D'Hondt Karine Moykens

Le nombre de séances tenues par chacun des comités au cours de l'exercice 2013 se décompose comme suit :

Comité stratégique	2
Comité d'audit	4
Comité de rémunération	1

## Les rémunérations

La présidente, les vice-présidents ainsi que les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion.

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an.

La rémunération supplémentaire de la présidente du conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11.155 EUR par an (proratisé au nombre de mois durant lequel s'exerce son mandat), contre 5.577,5 EUR par an pour les vice-présidents.

Le président sortant percevait en outre une rémunération de 219.000 EUR par an pour ses missions spéciales.

Avec la nomination de madame Laurence BOVY, ces émoluments ont été reconsidérés à la baisse pour tenir compte de sa seule fonction de présidente.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élevait à 290.000 EUR par an depuis 2006, montant qui a été ensuite majoré à chaque fois le premier novembre, de 25.000 EUR pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont indexées chaque année. Depuis le premier janvier 2014, le package salarial de l'administrateur délégué a été revu afin de se conformer aux directives voulues par le gouvernement fédéral en matière de rémunération des CEO (soit un montant global de 290.000 EUR dont 200.000 EUR sont fixes, 30.000 EUR couvrent des frais et autres avantages et 60.000 EUR formant une partie variable).

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1.200 EUR par réunion. Les membres du comité d'audit, ainsi que du comité de rémunération, reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2013 (en EUR) :

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe
<b>Conseil d'administration</b>		
le président :		
- mandat jusqu'au 31 octobre	210.318	18.592
- mandat à partir du 1 <sup>er</sup> novembre	6.879	3.718
l'administrateur délégué	419.702	11.155
les vice-présidents (ensemble)		33.465
les autres membres du conseil (ensemble)		90.169
<b>Comité stratégique</b>		
le président :		
- mandat jusqu'au 31 octobre		0
- mandat à partir du 1 <sup>er</sup> novembre		2.400
les membres (ensemble)		4.800
<b>Comité d'audit</b>		
le président		2.400
les membres (ensemble)		3.200
<b>Comité de rémunération</b>		
le président		1.200
les membres (ensemble)		2.400

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2013, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 55.453 EUR, et pour un montant de 18.235 EUR à celui de l'assurance du président dont le mandat est arrivé à échéance le 31 octobre 2013.

La nouvelle présidente ne bénéficie pas de cet avantage.

## Règlement des conflits d'intérêts

Les règles légales de prévention des conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3ter, § 2 de la loi du 2 avril 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il pourrait, de même, se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la SFPI a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au président du conseil d'administration et à l'administrateur délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné, permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflits d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable.

En application des lignes directrices susmentionnées, un conflit d'intérêts potentiel de l'ordre d'un conflit patrimonial personnel a été identifié dans le dossier Electrawinds au cours de l'exercice 2013, suite à quoi l'administrateur concerné n'a pris part ni à la délibération, ni au vote et n'a pas reçu de documentations relatives au point traité.

La SFPI siège au conseil d'administration de certaines de ses filiales en se faisant représenter par un membre du personnel ou par un membre de son conseil d'administration, celui-ci est alors nommé administrateur dans la société afin d'y représenter la SFPI. Ces conflits de fonctions potentiels ne sont pas considérés comme des conflits au sens de l'article 523.

## Confidentialité

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relativement aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « know-how », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien admi-

nistratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

La SFPI a estimé qu'il était contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ainsi que l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché, comportent une série de règles destinées à prévenir les abus de marché (opérations d'initié et manipulations de marchés) en imposant certaines obligations, d'une part, à l'émetteur et, d'autre part, aux personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein de celui-ci ou pouvant disposer d'informations privilégiées.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante pour rencontrer les problèmes spécifiques auxquels la SFPI est confrontée concernant les informations sensibles dont elle dispose, notamment depuis que la SFPI détient principalement en mission déléguée des participations au sein de certaines sociétés cotées en bourse.

D'une part, parce que la plupart des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, que ce soit par une prise de participation, un financement ou autrement, ne sont pas des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de sorte que cette réglementation ne trouve pas à s'appliquer.

D'autre part, parce que ce qu'il convient d'éviter, ce n'est pas tellement que les personnes qui exercent des fonctions au sein de la SFPI réalisent des opérations sur les titres des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, mais qu'elles diffusent ces informations ou les utilisent pour réaliser ou faire réaliser des opérations dans le secteur de l'économie concerné.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter des règles ad hoc et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de compliance interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions leur donnant accès ou susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent dans une certaine mesure des réglementations précitées en matière d'abus de marché de transactions personnelles par les collaborateurs des entreprises d'investissement, et ont été adaptées à la situation particulière de la SFPI.

## Chartes

À l'occasion de la fusion entre la SFI et la SFP, la SFPI s'est engagée dans une réflexion fondamentale sur le rôle qu'il lui revient d'assumer dans chacun des trois piliers de son objet social.

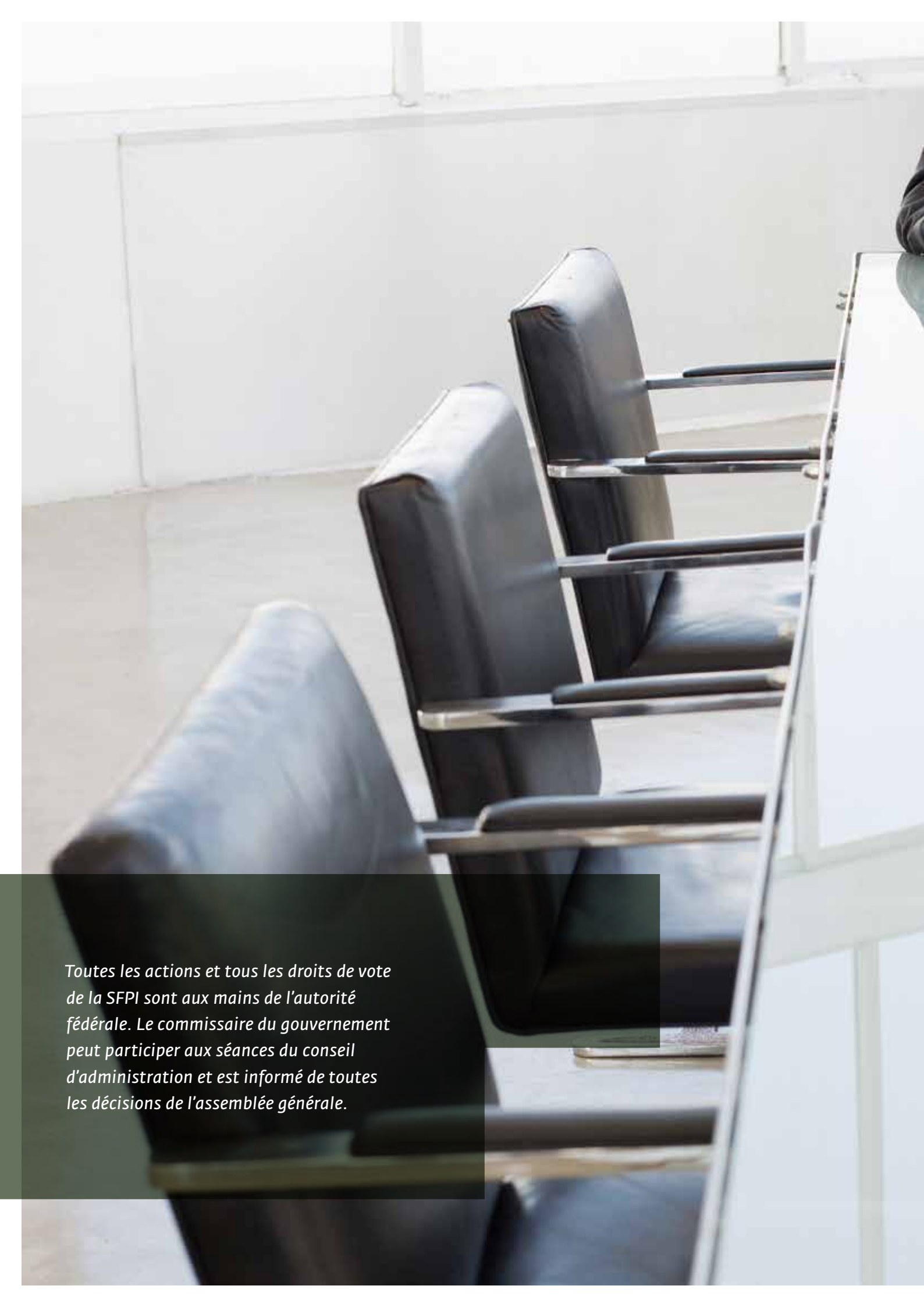
L'un des objectifs de cette fusion a été de renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique d'investissement de l'État et de l'orienter vers une gestion globale des participations de l'État à finalité économique et vers le développement d'une politique proactive en matière d'investissements.

La SFPI a entendu préciser, sous la forme de chartes, les principes régissant son intervention dans les trois principaux domaines d'activité : holding public, société d'investissement et missions déléguées.

En effet, si certains principes fondamentaux sont communs à ces trois champs d'action, comme les critères régissant la prise de participations, les principes de gouvernance d'entreprise, les relations avec les tiers, les règles de processus interne de prise de décisions et la gestion des investissements, il n'en demeure pas moins que chacune des missions susmentionnées relève d'une approche spécifique, raison pour laquelle trois chartes ont été rédigées : la charte du holding public, la charte d'investissement et la charte des missions déléguées.

## Commissaire de la société

La rémunération du commissaire, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises, s'élève à 11.000 EUR, hors TVA.



*Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains de l'autorité fédérale. Le commissaire du gouvernement peut participer aux séances du conseil d'administration et est informé de toutes les décisions de l'assemblée générale.*




## CHAPITRE 5

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA- ORDINAIRE

29 novembre 2013

Le conseil d'administration a convoqué une assemblée générale extraordinaire le 29 novembre 2013 dans le cadre d'une modification des statuts de la SFPI.



*Le personnel est choisi sur la base de ses connaissances en matière d'expertise financière et de sa compréhension des divers segments institutionnels de la Belgique. Il est secondé par des consultants financiers et juridiques externes spécialisés.*

## CHAPITRE 6

## PERSONNEL ET SERVICES DE CONSULTANCE

### Personnel

L'équipe qui, en collaboration avec l'administrateur délégué, est chargée de la gestion quotidienne du portefeuille d'investissements, se compose depuis 2012 de cinq membres. Le 31 décembre 2012, l'un de ces membres, Monsieur Johan DE KETELBUTTER, est parti à la pension. La procédure de remplacement est en passe d'être terminée.


Cinq collaborateurs administratifs et financiers apportent également leur appui à la gestion quotidienne de ce portefeuille. En juillet 2013, une nouvelle collaboratrice a été engagée pour assurer le poste d'auditeur interne.

### Consultance

En outre, depuis le début de la crise financière en 2008, mais aussi avec sa recrudescence en 2011, la société a dû davantage faire appel à des consultants externes, juridiques et financiers, en fonction de la complexité des dossiers.

Néanmoins, l'objectif est de limiter quelque peu le recours à la consultance ; c'est ainsi qu'en 2014, la SFPI renforcera ses ressources internes, notamment dans un premier temps par le recrutement d'un juriste.





*La SFPI fait preuve de la plus grande prudence pour étayer sa politique d'investissement de manière optimale. Elle s'est toutefois vue contrainte, compte tenu de son double objectif qui consiste à tendre aussi bien à la rentabilité qu'à une plus-value sociale, de procéder à plusieurs réductions de valeur en 2013.*

## CHAPITRE 7

# GESTION DES RISQUES

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

## Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts, ainsi que les recettes, relèvent des pouvoirs publics. La loi du 2 avril 1962 stipule que l'État procure à la Société Fédérale d'Investissement les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à la couverture des charges qui en découlent. Les opérations exécutées par la Société Fédérale d'Investissement en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans leurs comptes.

Les opérations avec les banques sont organisées selon cette disposition.

Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à la charge de l'État.

Les missions déléguées sont comptabilisées hors bilan et les participations sont, en outre, comptabilisées à leur valeur initiale d'investissement.

## Placements de liquidités

La gestion de l'entreprise en termes de placements de trésorerie reste, comme toujours, prudente.

En outre, en préparation à l'application de la loi du 21 décembre 2013, entrée en vigueur le 31 décembre 2013, portant sur la consolidation des actifs financiers des administrations publiques, ainsi que sur base d'un engagement vis-à-vis de sa tutelle, la SFPI a veillé à disposer de liquidités importantes au 31 décembre 2013 afin de pouvoir combler les placements dans des instruments financiers émis par l'État fédéral ou les placer sur le compte à vue bpost, qui est finalement consolidé.

Les placements effectués antérieurement dans des produits autres que ceux émis par l'État fédéral seront investis dans des produits consolidables. Néanmoins, la SFPI a introduit une demande de dérogation temporaire jusqu'à l'échéance de ces produits afin d'éviter des frais inutiles. Ceux-ci sont des placements à court et moyen terme dont le capital est garanti et qui ont été choisis parmi une offre de plusieurs banques mises en concurrence. Aucun investissement n'avait été fait en produits structurés complexes.

Depuis la fin de l'année 2013, les placements sont donc réalisés dans des instruments financiers émis par l'État fédéral ou placés sur un compte bpost.

## Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

## Liquidités

La société dispose de liquidités suffisantes pour réaliser les tâches qui lui incombent de par la loi.

Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées sont fournis par les autorités fédérales.

## Actifs financiers

Pour le solde, les seuls risques potentiels se situent au niveau des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société.

## Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe

La SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin détiennent les participations suivantes dans Sabena :

- SFPI : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le total des actions Sabena s'élevant à 5.426.200.508, les participations de la SFPI portent sur 20,6% (en mission déléguée) et 1,5% (pour compte propre) des actions.

Trois types d'actions sont actuellement pendantes : action civile en Belgique contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe (1), action civile en Suisse (2) et procédure pénale en Belgique ouverte à la suite de la faillite de la Sabena (3).

1. L'action civile en Belgique (action pendante devant la Cour de cassation) est décrite dans le rapport annuel 2011, auquel il est renvoyé. Aucun développement n'est intervenu depuis lors.
2. Dans le cadre du litige relatif à la contestation de l'état de collocation établi par les liquidateurs de SAirGroup et SAirLines (qui rejette toutes les créances déclarées par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin), la Cour d'appel de Zurich a rejeté le 28 mai 2013 l'appel interjeté par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin contre la décision du tribunal de première instance de Zurich du 22 février 2011 (qui avait rejeté purement et simplement les demandes de la SFPI, de l'État belge et de Zephyr-Fin et les avait condamnés à payer 3 millions CHF à titre de frais de procédure de première instance, dont 1.739.795 CHF à charge de la SFPI).

Le premier juillet 2013, la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin ont introduit un recours auprès du Tribunal fédéral suisse visant :

- (à titre principal) à obtenir la suspension de la procédure en Suisse dans l'attente d'une décision définitive rendue par les juridictions belges ;
- (à titre subsidiaire) à ordonner l'inscription de leurs créances aux états de collocation de SAirGroup et de SAirLines, après avoir reconnu l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 27 janvier 2011.

Si le Tribunal fédéral rejette ce recours, les frais de procédure des trois instances devraient être intégralement payés et, quelle que soit l'issue de la procédure en Belgique, la SFPI, de même que l'État belge et Zephyr-Fin, ne pourraient concrètement pas obtenir le paiement de dommages et intérêts à charge de SAirGroup et SAirLines.

3. Dans le dossier pénal 2001/89 ouvert à la suite de la faillite de la Sabena du chef d'infractions au Code des sociétés, faux et usages de faux, organisation frauduleuse d'insolvabilité, abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, infractions liées à l'état de faillite, etc., la chambre du conseil a décidé, le 10 novembre 2011, de ne pas renvoyer la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties (des parties civiles et les inculpés que la chambre du conseil a décidé de renvoyer) ont interjeté appel de cette ordonnance devant la Chambre des mises en Accusation.

Depuis, la plupart d'entre elles se sont désistées de leur appel contre la SFPI (de même que contre Zephyr-Fin et l'État belge).

Ce dossier en est au stade des plaidoiries devant la Chambre des mises en accusation.

Le dossier 2004/82 n'a, à la connaissance de la SFPI, pas connu de développement depuis le rapport annuel 2011, auquel il est renvoyé.

### Actions juridique contre la SFPI concernant l'achat d'actions ASTRID

La SFPI a acquis les actions d'ASTRID auprès du Holding Communal, à présent en liquidation, en mission déléguée au sens de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962. Le risque n'incombe, par conséquent, pas à la SFPI, mais à l'État.

Le cabinet Deloitte s'est vu confier la tâche de déterminer le prix de vente de ces actions en 2011. Toutefois, la situation financière précaire dans laquelle se trouvait le Holding Communal SA à l'époque a contraint l'affaire à être traitée de toute urgence, amenant l'expert à évaluer, dans son dernier rapport, les actions entre 52 et 61 millions EUR. Le Holding Communal réclame à présent le paiement d'un montant de 56 millions EUR.

Il subsiste depuis lors une divergence d'interprétation de l'estimation des actions ASTRID entre la SFPI et le Holding Communal. Conformément à la décision du gouvernement et dans l'attente de nouvelles instructions du gouvernement fédéral, la SFPI s'en est tenue pour le moment au paiement de la somme de 52 millions EUR pour le transfert des actions.

Le Holding Communal a assigné la SFPI afin que celle-ci soit condamnée au paiement du solde supposé du prix de rachat de 4 millions EUR.

Compte tenu du fait que la SFPI agit en mission déléguée pour le compte de l'État belge, ce dernier est intervenu volontairement dans l'action en cours.

Les délais pour le dépôt des conclusions ont été convenus de commun accord et l'audience de plaidoiries est fixée au 10 octobre 2014 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles.







*La gestion de la société en matière de placements de trésorerie demeure, comme toujours, conservatrice. Aucun investissement n'a été réalisé dans des produits structurés complexes.*



## CHAPITRE 8

---

# AUTRES ASPECTS

### Événements survenus après la clôture de l'exercice 2013

Le conseil d'administration n'a pas connaissance d'événements survenus après la clôture des comptes qui pourraient, d'une façon déterminante, influencer la situation financière de la société.

### Utilisation d'instruments financiers

La SFPI ne recourt à aucun instrument financier pour la couverture de risques spécifiques ou généraux.

### Recherche et développement

La société n'a exposé aucun coût en recherche et développement.

### Informations relatives aux circonstances susceptibles d'avoir une influence considérable sur le développement de la société

Pas d'application.

### Existence de filiales

Pas d'application.





*Les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de ses engagements à l'égard de l'autorité publique et a veillé à mieux définir sa politique d'investissement, dans le cadre de chacune de ses missions.*

## CHAPITRE 9

# RAPPORT DES ADMINIS- TRATEURS INDÉPENDANTS

1. Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants de la Société fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé en date du 16 novembre 2006 deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la Société fédérale de Participations et d'Investissement. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale des actionnaires.

Le mandat de l'un d'eux, d'une durée de trois ans, est venu à échéance en 2009. Le mandat de l'autre administrateur indépendant, d'une durée de six ans, est venu à échéance en 2012. Au terme de leur mandat, les deux administrateurs ont été réélus pour une période de six ans, en tenant compte de la procédure à suivre.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et de la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport relatif à l'exercice de leur mandat au cours de l'année

2013, qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit dans ce cas de leur huitième rapport.

2. L'année 2013 s'est à nouveau marquée par une multitude d'activités. Dans le cadre de sa mission de Holding public et de société d'investissement, la SFPI a réalisé les opérations suivantes :
  - nouveaux investissements, en particulier dans les fonds Theodorus III et Performa Brasil (voir également le paragraphe 3 ci-dessous) et dans BNP Paribas. Pour cette dernière transaction, la SFPI a acheté l'option d'achat qu'Ageas avait sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI en mission déléguée, pour un montant de 144 millions EUR. L'État a ensuite récompensé à son tour la SFPI avec des actions BNP Paribas, qui ont été transférées à la SFPI (voir également le paragraphe 4 ci-dessous).
  - investissements de suivi tels que les investissements dans Kasteel Cantecroy Beheer (acquisition d'actions d'une tierce partie), Palais des Congrès, Certi-Fed, IRE ELiT (en combinaison avec une conversion d'une partie de l'encours du prêt), OSTF, Capricorn, Biloba Ginkgo, Vives, NovoPolymers, Qbic, Vesalius Biocapital, Nanocyl. En outre, bPost a remboursé du capital pour une valeur de 37,377 millions EUR. Dans ce dernier cas, il est intéressant de noter que bpost a réussi son entrée en bourse en 2013, ce qui a permis à la SFPI de comptabiliser une plus-value latente de 108 millions EUR sur base du cours boursier appliqué à sa participation dans bpost. Enfin, un prêt a également été mis à la disposition de Comet Sambre pour un montant de 3,872 millions EUR.
  - interventions dans des dossiers de restructuration, dont le principal était Electrawinds dont la réorganisation a été achevée entre temps. Une réduction de valeur de 20,687 millions EUR a dû être comptabilisée dans ce dossier.

Ces exemples donnent un aperçu des investissements effectués par la société à ce titre.

3. Comme les années précédentes, la société s'est également attachée à aider les investisseurs belges dans leur recherche de ressources sur les marchés étrangers. Le fonds d'investissement chinois a été élargi encore davantage et un nouveau fonds a été constitué au Brésil, en collaboration avec un partenaire local. Une première tranche de 2,042 millions EUR a été investie dans le fonds brésilien.
4. La société a également continué à gérer les différents dossiers qui lui ont été confiés par l'État en missions déléguées. En particulier, les ventes pour le compte de l'État de participations dans Royal Park Investments (RPI) et dans BNP Paribas Fortis qui se sont matérialisées dans le courant de l'exercice. C'est la première fois, depuis 2008, que la SFPI enregistre une réduction du volume global du portefeuille géré en mission déléguée.

Simultanément à l'opération RPI, l'option call sur les actions de BNP Paribas, détenue par Ageas, a été rachetée pour un montant de 144 millions EUR.

5. Lors de l'examen des dossiers, des informations suffisamment documentées ont toujours été mises à la disposition des membres du conseil d'administration, de telle sorte que ces derniers étaient en mesure de participer aux discussions efficacement et avec des connaissances suffisantes des affaires. Les administrateurs indépendants confirment que cette exigence a été respectée tout

au long de l'exercice et pour chaque dossier. De même, ils attestent que les discussions au sein du conseil sont des discussions franches et ouvertes, ce qui favorise une prise de décision qui tient compte des différents points de vue et, par conséquent, assure la pondération des divers intérêts en jeu.

Le conseil a poursuivi ses efforts pour accroître la qualité de ses travaux et mieux utiliser les compétences des différents administrateurs. En outre, la société elle-même s'est développée, en particulier grâce au recrutement d'un auditeur interne, ce qui va permettre de continuer à garantir également à l'avenir un suivi de qualité et des rapports sur les participations et les opportunités d'investissement.


Dans l'ensemble, les administrateurs indépendants estiment que la société a respecté ses engagements envers le gouvernement et les autres parties prenantes.

6. Enfin, les administrateurs indépendants indiquent que la société a été gérée correctement. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes intéressées ont agi correctement – en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et dans le respect des règles sur les conflits d'intérêts lorsque de tels conflits se sont présentés. Toutes les opérations et décisions ont été prises et mises en œuvre dans l'intérêt de la société et de son actionnaire, en particulier en ce qui concerne l'exécution des missions qui ont pu lui être confiées par ce dernier.

Bruxelles, le 17 juin 2014

Jeanine Windey, administratrice indépendante  
Koenraad Dom, administrateur indépendant





*Le comité de rémunération est composé de quatre membres, dont un administrateur indépendant, à qui la présidence a été confiée.*



## CHAPITRE 10

# RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

1. Conformément à l'article 3bis, § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant, à qui fut confiée la présidence.
2. Il convient tout d'abord de rappeler qu'à la suite de la modification de la composition du conseil d'administration, celle du comité de rémunération a également subi un changement. Ainsi, madame Karine MOYKENS a remplacé madame Ilse VAN DE MIEROP. Pour le surplus, la composition est restée inchangée, avec comme autres membres messieurs Hans D'HONDT et Jean COURTIN, et madame Jeanine WINDEY, administrateur indépendant dont le mandat a été renouvelé en date du premier novembre 2013, assurant la fonction de présidente.
3. Cette précision apportée, le comité de rémunération a eu l'occasion de se réunir durant l'exercice 2013, avec pour mission d'élaborer les premières propositions à faire au conseil d'administration de la SFPI, relativement aux conditions financières des contrats à intervenir entre celle-ci et respectivement

madame Laurence BOVY et monsieur Koenraad VAN LOO. En effet, madame Laurence BOVY a été appelée, par arrêté royal du 3 novembre 2013, à exercer les fonctions de présidente de la SFPI, succédant au Baron Robert TOLLET, et monsieur Koenraad VAN LOO a vu son mandat de délégué à la gestion journalière de la société être renouvelé aux termes du même arrêté.

4. En raison de ces nouvelles occurrences, le conseil d'administration de la SFPI a demandé au comité de rémunération de lui soumettre des propositions de conditions financières concernant le CEO et la présidente.

Il convenait de mettre en place un système qui tienne compte des décisions prises, au cours de l'année 2013, par le gouvernement de l'époque, en matière de rémunérations des « CEO » exerçant leur mandat au sein des entreprises publiques. Dans le cadre de sa réflexion, le comité de rémunération a eu égard à une note, intitulée « *Entreprises publiques Nouveaux Contrats des CEO* », datant du mois d'octobre 2013, qui synthétise les objectifs poursuivis par le gouvernement et les critères devant, à l'avenir, définir les rémunérations des dirigeants publics et leur *quantum*.

Conformément aux recommandations précitées, le comité de rémunération a formulé des premières pistes au conseil d'administration, suivant lesquelles il était suggéré de décomposer les rémunérations en une partie fixe et une partie variable, celle-ci faisant encore l'objet de pondérations.

Le comité de rémunération s'est encore réuni au tout début de l'année 2014 pour affiner ses propositions, lesquelles furent discutées en conseil d'administration et soumises au ministre de tutelle.

Les conditions de rémunération ainsi définies ont pris effet au premier novembre 2013, en ce qui concerne madame Laurence BOVY et au premier janvier 2014 en ce qui concerne monsieur Koenraad VAN LOO. Il convient de noter qu'aucune dérogation visant à l'octroi d'une rémunération supplémentaire (10%) de la partie forfaitaire maximale de la rémunération n'a été mise en place en ce qui concerne le CEO. La partie forfaitaire fixe de la rémunération de la présidente du conseil a été fixée en s'inspirant des conditions de rémunération des présidents des entreprises publiques autonomes.

5. Au cours de l'année écoulée, le comité de rémunération a également préparé un avis sur la Charte de gouvernance de la SFPI, en ce qu'elle touchait au statut des administrateurs. L'examen de la Charte a eu lieu en conseil d'administration au cours du premier trimestre de l'année 2014.
6. Les points qui précèdent sont le reflet fidèle du travail accompli par le comité de rémunération durant l'année 2013, conformément aux compétences qui lui sont reconnues.





*La société termine l'exercice avec un bénéfice de 181,6 millions EUR, ce qui, en comparaison avec 2012, représente une augmentation de 158,4 millions EUR. Cette augmentation s'explique principalement par une reprise de réduction de valeur sur la participation bpost de 108 millions EUR. La SFPI distribue cette année également un dividende de 20 millions EUR à l'actionnaire. Les comptes consolidés présentent un bénéfice de 74,5 millions EUR a été comptabilisé, contre un bénéfice de 35,9 millions EUR en 2012.*



## CHAPITRE 11

# RAPPORT FINANCIER

## Les comptes annuels statutaires

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels statutaires 2013 de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire ont été déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 11 juin 2014 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

## COMPTES ANNUELS

### ACTIF (en milliers EUR)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>1.182.829</b>	<b>994.442</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	22/27	<b>220</b>	<b>285</b>
<b>Immobilisations financières</b>	28	<b>1.182.609</b>	<b>994.157</b>
Entreprises liées	280/1	<b>131.999</b>	<b>132.314</b>
<i>Participations</i>	280	131.999	132.314
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	<b>752.954</b>	<b>690.382</b>
<i>Participations</i>	282	604.095	533.283
<i>Créances</i>	283	148.859	157.099
Autres immobilisations financières	284/8	<b>297.656</b>	<b>171.461</b>
<i>Actions et parts</i>	284	290.348	167.961
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	7.308	3.500
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>776.918</b>	<b>810.349</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	29	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>
Autres créances	291	50.000	50.000
<b>Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>28.554</b>	<b>16.226</b>
Créances commerciales	40	31	14
Autres créances	41	28.523	16.212
<b>Placements de trésorerie</b>	50/53	<b>390.409</b>	<b>585.565</b>
Autres placements	51/53	390.409	585.565
<b>Valeurs disponibles</b>	54/58	<b>306.001</b>	<b>154.617</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	490/1	<b>1.954</b>	<b>3.941</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>1.959.747</b>	<b>1.804.791</b>

**PASSIF** (en milliers EUR)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>1.931.775</b>	<b>1.770.184</b>
<b>Capital</b>	10	<b>1.532.741</b>	<b>1.532.741</b>
Capital souscrit	100	1.532.741	1.532.741
<b>Primes d'émission</b>	11	<b>28.894</b>	<b>28.894</b>
<b>Réserves</b>	13	<b>112.688</b>	<b>103.608</b>
Réserve légale	130	112.688	103.608
<b>Bénéfice reporté</b>	140	<b>257.452</b>	<b>104.941</b>
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>27.972</b>	<b>34.607</b>
<b>Dettes à un an au plus</b>	42/48	<b>27.941</b>	<b>34.581</b>
Dettes commerciales		<b>1.154</b>	<b>1.116</b>
<i>Fournisseurs</i>	440/4	1.154	1.116
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	<b>223</b>	<b>203</b>
<i>Impôts</i>	450/3	59	52
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	164	151
Autres dettes	47/48	<b>26.564</b>	<b>33.262</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3	<b>31</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>1.959.747</b>	<b>1.804.791</b>

**COMPTE DE RESULTATS** (en milliers EUR)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHARGES</b>			
<b>COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS</b>	60/64	<b>7.468</b>	<b>8.115</b>
Services et biens divers	61	6.101	6.680
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	1.277	1.293
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	72	95
Autres charges d'exploitation	640/8	18	47
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	65	<b>2.805</b>	<b>1.170</b>
Charges des dettes	650	37	136
Réductions de valeur sur actifs circulants	651	1.771	0
<i>Réductions de valeur sur créances diverses</i>		1.771	0
Autres charges financières	652/9	997	1.034
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	66	<b>42.266</b>	<b>66.801</b>
Amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles	660	0	0
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	42.266	66.801
<b>IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>	67	<b>474</b>	<b>1.195</b>
Impôts	670	474	1.195
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>53.013</b>	<b>77.281</b>
<b>PRODUITS</b>			
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	70/74	<b>590</b>	<b>562</b>
Autres produits d'exploitation	74	590	562
<b>PRODUITS FINANCIERES</b>	75	<b>125.772</b>	<b>90.441</b>
Produits des immobilisations financières	750	101.803	71.380
Produits des actifs circulants	751	22.210	18.917
Autres produits financiers	752/9	1.759	144
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	76	<b>108.242</b>	<b>9.479</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	108.240	3.667
Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	763	0	5.811
Autres produits exceptionnels	764/9	2	1
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>234.604</b>	<b>100.482</b>



**AFFECTATION DU RESULTAT** (en milliers EUR)

	Exercice	Exercice précédent
<b>BENEFICE A AFFECTER</b>	<b>286.532</b>	<b>126.101</b>
Bénéfice de l'exercice a affecter	181.591	23.201
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	104.941	102.900
<b>AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9.080</b>	<b>1.160</b>
à la réserve légale	9.080	1.160
<b>RESULTAT A REPORTER</b>	<b>257.452</b>	<b>104.941</b>
<b>REMUNERATION DU CAPITAL</b>	<b>20.000</b>	<b>20.000</b>

## COMMENTAIRES DES COMPTES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice sous rubrique, le total bilantaire de la SFPI est passé de 1.804,8 millions EUR à 1.959,7 millions EUR, soit une augmentation de 154,9 millions EUR (+ 8,59%).

### À l'actif

Les immobilisations financières ont augmenté de 188,5 millions EUR, à savoir :

1. Dans les entreprises liées		- 0,3 mio
<b>1.1. Participations</b>		<b>-314.900,00</b>
Acquisitions		
Palais des Congrès	5.000.000,00	
Kasteel Cantecroy Beheer	3.850.000,00	
OSTF Belgium Invest	760.000,00	
Certi-Fed	50.000,00	
		9.660.000,00
Réductions de valeur actées		
Kasteel Cantecroy Beheer	-6.050.000,00	
Palais des Congrès	-3.700.000,00	
Zephyr-Fin	-223.000,00	
Certi-Fed	-1.900,00	
		-9.974.900,00
2. Dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		62,6 mio
<b>2.1. Participations</b>		<b>70.812.552,11</b>
Acquisitions		
IRE ELiT	4.990.200,20	
Theodorus III	1.250.000,00	
OSTF	540.000,00	
Capricorn	500.000,00	
Novopolymers	335.611,11	
Vives II	250.000,00	
Biloba	235.125,93	
Fonds Miroir	170.000,00	
Qbic	129.327,78	
		8.400.265,02
Remboursement de capital		
bpost		-37.377.540,90

Réductions de valeur actées		
Loterie Nationale	-4.379.000,00	
Cissoïd	-1.714.000,10	
Xylowatt	-1.440.645,00	
Sopima	-767.000,00	
Novopolymers	-150.011,11	
		-8.450.656,21
Reprise de réductions de valeur		
bpost		108.240.484,20
<b>2.2. Créances</b>		<b>-8.240.000,00</b>
Remboursement		
Loterie Nationale		-5.000.000,00
Conversion du prêt pour apport au capital		
IRE ELiT		-3.240.000,00
<b>3. Dans les autres immobilisations financières</b>		<b>+126,2 mio</b>
<b>3.1. Participations</b>		<b>122.387.627,55</b>
Acquisitions		
BNP Paribas	145.440.000,00	
Vesalius	750.000,00	
Fonds Perfoma Brasil	332.671,73	
Nanocyl	179.795,00	
Poort van Dendermonde	500,00	
		146.702.966,73
Remboursement de capital		
Vesalius		-475.339,18
Réductions de valeur actées		
Electrawinds	-20.687.000,00	
SNAirholding	-3.153.000,00	
		-23.840.000,00
<b>3.2. Créances</b>		<b>3.807.806,72</b>
Octroi de prêts		
Comet Sambre		4.000.000,00
Remboursement de créances		
Comet Sambre	-127.817,70	
Comet Traitements	-64.375,58	
		-192.193,28

Rappelons que les participations détenues pour compte de l'État sont comptabilisées en compte d'ordre et n'ont pas d'impact direct sur les comptes de la SFPI.

**Les créances à long terme n'ont pas évolué.**

**Les créances à court terme ont augmenté de 12,3 millions EUR**, résultant essentiellement de l'octroi de prêts à Poort van Dendermonde (11,6 millions EUR), à Kasteel Cantecroy Beheer (2,8 millions EUR) et à Electrawinds (2,5 millions EUR, dont une réduction de valeur de 1,8 million EUR a été enregistrée au 31 décembre 2013), de l'augmentation de la créance en intérêts de Brussels Airport Company (1,4 million EUR) et du remboursement de prêt de la Sonaca (- 5 millions EUR).

**La trésorerie de la société a diminué de 43,8 millions EUR.**

**Les comptes de régularisation ont diminué de 2,0 millions EUR.**

## Au Passif

**Les fonds propres augmentent de 161,6 millions EUR** suite à l'affectation du bénéfice à la réserve légale à concurrence de 9,1 millions EUR et au bénéfice reporté pour un montant de 152,5 millions EUR.

**Les dettes à court terme diminuent de 6,6 millions EUR.**

Ces dettes d'un montant de 27,9 millions EUR sont pour l'essentiel celles à l'égard de l'État ; 20,0 millions EUR au titre de dividendes de l'exercice à verser et 6,6 millions EUR sous forme d'un compte courant lié aux missions déléguées.

## Comptes de résultats

L'exercice se clôture par un bénéfice de 181,6 millions EUR, comparé à 23,2 millions EUR l'an dernier, soit une augmentation de 158,4 millions EUR. Ce bénéfice résulte en grande partie de la reprise de la réduction de valeur actée antérieurement sur bPost pour un montant de 108,2 millions EUR.

**Les produits d'un montant de 234,6 millions EUR (contre 100,5 millions EUR en 2012) sont constitués des éléments suivants :**

Produits financiers de 125,8 millions EUR (90,4 millions EUR en 2012), à savoir :

- les dividendes perçus : 101,8 millions EUR (71,4 millions EUR en 2012) ;
- les intérêts des créances : 15,6 millions EUR (9,3 millions EUR en 2012) ;
- les intérêts de placements de trésorerie : 6,6 millions EUR (9,6 millions EUR en 2012) ;
- les autres produits financiers : 1,7 million EUR (0,1 million EUR en 2012).

Les autres produits de 0,6 million EUR (0,6 million EUR en 2012).

Les produits exceptionnels de 108,2 millions EUR (9,5 millions EUR en 2012) sont constitués par la reprise de réduction de valeur de bpost mentionnée ci-avant.

**Les charges, d'un montant de 53,0 millions EUR (77,3 millions EUR en 2012), se décomposent comme suit :**

- Les coûts des ventes et prestations pour un montant de 7,5 millions EUR (8,1 millions EUR en 2012), soit :
  - services et biens divers : 6,1 millions EUR (6,7 millions EUR en 2012)
  - rémunérations et charges sociales : 1,3 million EUR (1,3 million EUR en 2012)
  - amortissements et autres charges : 0,1 million EUR (0,1 million EUR en 2012)
- Les charges financières d'un montant de 2,8 millions EUR (1,2 million EUR en 2012).
- Les charges exceptionnelles de réductions de valeur sur les immobilisations financières s'élèvent à 42,2 millions EUR (66,8 millions EUR en 2012).
- Les impôts sont de 0,5 million EUR (1,2 million en 2012), à savoir les impôts sur dividendes étrangers.

## Affectation du bénéfice

Le conseil d'administration du 11 juin 2014 a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014 d'affecter comme suit le bénéfice de 181.591.427,86 EUR :

Affectation à la réserve légale, 5% du bénéfice :	9.079.571,39 EUR
Dividende octroyé à l'actionnaire :	20.000.000,00 EUR
Bénéfice à reporter :	152.511.856,47 EUR

Tableau comparatif des chiffres clés du bilan et des résultats de la société depuis 2008 (en millions EUR)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>ACTIF</b>	<b>6.756,8</b>	<b>1.739,4</b>	<b>1.785,1</b>	<b>1.791,1</b>	<b>1.804,8</b>	<b>1.959,8</b>
Immobilisations financières	859,2	967,6	975,8	994,3	994,2	1.182,6
Créances à long terme	114,1	114,6	115,2	92,5	50,0	50,0
Créances à court terme	7,9	8,2	7,4	11,2	16,2	28,6
Trésorerie	5.769,9	647,2	684,6	690,0	740,2	696,4
Autres postes	5,7	1,8	2,1	3,1	4,2	2,2
<b>PASSIF</b>	<b>6.756,8</b>	<b>1.739,4</b>	<b>1.785,1</b>	<b>1.791,1</b>	<b>1.804,8</b>	<b>1.959,8</b>
Capital	1.443,1	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7	1.532,7
Prime d'émission	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9	28,9
Réserves	94,0	97,0	100,0	102,5	103,7	112,7
Résultat reporté	2,1	40,0	77,0	102,9	104,9	257,5
Fonds propres	1.568,1	1.698,6	1.738,6	1.767,0	1.770,2	1.931,8
Dettes à court terme	5.188,7	40,7	46,4	23,9	34,5	27,9
dont dette à l'égard de l'État	5.182,9	15,2	45,4	0,0	13,2	6,4
Autres postes	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>RÉSULTATS</b>						
Ventes et prestations	0,1	0,2	0,2	0,2	0,5	0,6
Coût des ventes et prestations	-4,2	-4,9	-5,4	-6,3	-8,1	-7,5
Résultat d'exploitation	-4,1	-4,7	-5,2	-6,1	-7,6	-6,9
Produits financiers	79,7	77,2	76,2	88,5	90,4	125,8
Charges financières	-1,2	-0,7	-0,1	-24,2	-1,2	-2,8
Résultat courant avant impôts	74,4	71,8	70,9	58,2	81,6	116,1
Produits exceptionnels	1,4	0,0	0,0	0,0	9,6	108,2
Charges exceptionnelles	-30,4	-10,9	-9,7	-9,9	-66,8	-42,3
Résultat avant impôts	45,4	60,9	61,2	48,3	24,4	182,0
Impôts et régularisations d'impôts			-1,1		-1,2	-0,4
<b>Résultat net</b>	<b>45,4</b>	<b>60,9</b>	<b>60,1</b>	<b>48,3</b>	<b>23,2</b>	<b>181,6</b>
Dividendes	17,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### ACTIF

#### *Frais d'établissement*

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3%
- mobilier – méthode dégressive : 2 X 10%
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 X 20%
- matériel roulant – méthode linéaire : 20%
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11%

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

#### *Immobilisations financières*

##### **Participations**

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modifications, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société a été informée de leur attribution.

L'évaluation de chaque participation cotée en bourse de la SFPI est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier des dix derniers jours de bourse (où l'action a également été négociée effectivement) de cet exercice.

La SFPI traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur la base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 5% par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de la SFPI, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

## **Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

### **Créances à plus d'un an**

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières ».

Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.



### **Créances à un an au plus**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001, portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### **Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.

Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

## **PASSIF**

### *Provisions pour risques et charges*

À la clôture de l'exercice, le conseil d'administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

### *Dettes à plus d'un an*

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### *Dettes à un an au plus*

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

## COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le conseil d'administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'État.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou des arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'État.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'État sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'État.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'État.

# Comptes annuels consolidés

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire ont été déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 11 juin 2014 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés.

## COMPTE ANNUEL

### BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION

#### ACTIVA

	Codes	Exercice (ooo) €	Exercice précédent (ooo) €
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>1.007.824</b>	<b>920.511</b>
<b>Frais d'établissement</b>	20		<b>1</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	21		
<b>Ecarts de consolidation positifs</b>	9920	<b>1.246</b>	<b>2.204</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	22/27	<b>17.779</b>	<b>7.002</b>
Terrains et constructions	22	11.536	212
Installations, machines et outillage	23	370	417
Mobilier et matériel roulant	24	1.129	1.213
Autres immobilisations corporelles	26	4.744	5.138
Immobilisations en cours et comptes versés	27		22
<b>Immobilisations financières</b>	28	<b>988.799</b>	<b>911.304</b>
Entreprises mises en équivalence	9921	593.009	641.317
<i>Participations</i>	99211	444.430	484.498
<i>Créances</i>	99212	148.579	156.819
Autres entreprises	284/8	395.790	269.987
<i>Participations, actions et parts</i>	284	375.526	256.480
<i>Créances</i>	285/8	20.264	13.507
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>978.632</b>	<b>1.014.065</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	29	<b>53.480</b>	<b>53.729</b>
Créances commerciales	290	2.368	2.470
Autres créances	291	51.112	51.259
<b>Stocks et commandes en cours</b>	3	<b>40.450</b>	<b>43.736</b>
Stocks	30/36	40.450	43.736
<i>Marchandises</i>	34	2	11
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	35	40.448	43.725
<b>Créances à un an au plus</b>	40/41	<b>31.365</b>	<b>27.376</b>
Créances commerciales	40	446	447
Autres créances	41	30.919	26.929
<b>Placements de trésorerie</b>	50/53	<b>452.960</b>	<b>613.391</b>
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	452.960	613.391
<b>Valeurs disponibles</b>	54/58	<b>395.802</b>	<b>269.140</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	490/1	<b>4.575</b>	<b>6.693</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>1.986.456</b>	<b>1.934.576</b>

## PASSIVA

	Codes	Exercice (ooo) €	Exercice précédent (ooo) €
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>1.939.138</b>	<b>1.884.937</b>
<b>Capital</b>	10	<b>1.532.741</b>	<b>1.532.741</b>
Capital souscrit	100	1.532.741	1.532.741
<b>Primes d'émission</b>	11	<b>28.894</b>	<b>28.894</b>
<b>Plus-value de réévaluation</b>	12	<b>59.187</b>	<b>59.187</b>
<b>Réserves consolidées</b>	9910	<b>254.564</b>	<b>200.363</b>
<b>Ecarts de consolidation négatifs</b>	9911	<b>63.498</b>	<b>63.498</b>
<b>Subsides en capital</b>	15	<b>254</b>	<b>254</b>
<b>INTERETS DE TIERS</b>			
<b>Intérêts de tiers</b>	9913	<b>15.168</b>	<b>16.769</b>
<b>PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES</b>	<b>16</b>	<b>14.933</b>	<b>9.756</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	160/5	<b>13.518</b>	<b>9.756</b>
Pensions et obligations similaires	160		
Grosses réparations et gros entretien	162	9.093	9.092
Autres risques et charges	163/5	4.425	664
<b>Impôts différés et latences fiscales</b>	168	<b>1.415</b>	
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>17.217</b>	<b>23.114</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>364</b>	
Dettes financières	170/4	336	
<i>Etablissements de crédit</i>	173		
<i>Autres emprunts</i>	174	336	
Autres dettes	178/9	28	
<b>Dettes à un an au plus</b>	42/48	<b>11.076</b>	<b>16.869</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes commerciales	44	2.354	2.029
<i>Fournisseurs</i>	440/4	2.354	2.029
Acomptes reçus sur commandes	46	3	3
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.045	1.074
<i>Impôts</i>	450/3	748	816
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	297	258
Autres dettes	47/48	7.674	13.763
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3	<b>5.777</b>	<b>6.245</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>1.986.456</b>	<b>1.934.576</b>

## COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

	Codes	Exercice (ooo) €	Exercice précédent (ooo) €
<b>Ventes et prestations</b>	<b>70/74</b>	<b>7.108</b>	<b>5.364</b>
Chiffre d'affaires	70	5.888	3.865
Autres produits d'exploitation	74	1.220	1.499
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/64</b>	<b>20.065</b>	<b>18.209</b>
Approvisionnements et marchandises	60	3.698	831
<i>Achats</i>	600/8	412	53
<i>Variation des stocks</i>	609	3.286	778
Services et biens divers	61	13.752	13.670
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.295	2.258
Amortissements et réductions de valeur	630	1.201	636
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-51	-634
Provisions pour risques et charges	635/7	-2.395	-113
Autres charges d'exploitation	640/8	606	602
Amortissements sur écarts de consolidation	9960	959	959
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>-12.957</b>	<b>-12.845</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>40.921</b>	<b>32.599</b>
Produits des immobilisations financières	750	15.453	12.053
Produits des actifs circulants	751	23.176	19.864
Autres produits financiers	752/9	2.292	682
<b>Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>2.922</b>	<b>1.259</b>
Charges des dettes	650	116	159
Réductions de valeur	651	1.778	-4
Autres charges financières	652/9	1.028	1.104
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b>	<b>9902</b>	<b>25.042</b>	<b>18.495</b>

	Codes	Exercice (ooo) €	Exercice précédent (ooo) €
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>76</b>	<b>13.574</b>	<b>6.554</b>
Reprises d'amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	3	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	12.659	
Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	763	777	6.077
Autres produits exceptionnels	764/9	135	477
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>66</b>	<b>43.472</b>	<b>49.291</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	7.813	
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs	9962	1.995	1.430
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	26.028	47.437
Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	663	5.812	
Autres charges exceptionnelles	664/8	1.824	424
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9903</b>	<b>-4.856</b>	<b>-24.242</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b>	<b>780</b>	<b>5</b>	
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>-481</b>	<b>-1.204</b>
Impôts	670/3	-481	-1.204
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>70/67</b>	<b>-5.332</b>	<b>-25.446</b>
<b>Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b>	<b>9975</b>	<b>79.787</b>	<b>61.350</b>
Résultats en bénéfice	99751	79.787	61.350
Résultats en perte			
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>9976</b>	<b>74.455</b>	<b>35.904</b>
<b>Perte consolidée</b>	<b>9966</b>		
Part des tiers	99761	254	-3.514
Part du groupe	99762	74.201	39.419

## COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Note préliminaire

Conformément à l'article 107, § premier de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, les participations inférieures à 10 millions EUR (~ 0,5% du total consolidé de la SFPI) ne sont dorénavant plus reprises en consolidation.

### Organigramme des participations de la SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2013 les participations suivantes (pour compte propre) :

SOCIÉTÉS	%	SOCIÉTÉS	%
CREDIBE	100,00	NOVOPOLYMERS	14,09
PALAIS DES CONGRÈS	100,00	XYLOWATT	13,77
ZEPHYR-FIN	100,00	CAPRICORN HEALTH TECH	11,89
FIF	100,00	VIVES II	11,68
CERTI-FED	99,92	ARCELOR MITTAL RODANGE	
OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND		SCHIFFFLANGE	9,23
BELGIUM INVESTOR POOL	98,99	CBDEIF	8,50
KASTEEL CANTECROY BEHEER	99,98	COMET TRAITEMENTS	7,26
SBI	58,07	ELECTRAWINDS	7,16
CHINA BELGIUM MIRROR FUND	49,99	COMET SAMBRE	7,03
IRE ELIT	49,91	MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98
DATANG FUND	45,00	VESALIUS BIOCAPITAL	6,72
PALAIS DES BEAUX-ARTS	32,53	NANOCYL	5,99
THEODORUS III	26,32	SONACA	3,64
BPOST	25,87	FONDS PERFORMA BRASIL	3,41
SOPIMA	25,09	BEFIMMO	3,16
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00	FLUXYS	2,14
BILOBA	24,27	TECHSPACE AERO	1,78
CISSOID	24,10	FONDS STARTER	0,15
FIDENTIA GREEN BUILDINGS	21,33	FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET	
LOTERIE NATIONALE	21,28	DURABLE	0,01
IKAROS SOLAR PARK FUND I	16,67	SWDE	0,01
QBIC	16,65	ASCO: 256 parts bénéficiaires	
OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND	15,23	SN AIRHOLDING: 249.847 parts bénéficiaires	



### *Périmètre et méthode de consolidation*

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport à 2012 et s'établit comme suit au 31 décembre 2013 :

Intégration globale de

- PALAIS DES CONGRÈS
- FIF
- SBI
- KASTEEL CANTECROY BEHEER

Mise en équivalence de

- IRE ELiT
- PALAIS DES BEAUX-ARTS
- BPOST
- SOPIMA
- BRUSSELS AIRPORT COMPANY
- CISSOID
- FIDENTIA GREEN BUILDINGS
- LOTERIE NATIONALE

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation.

Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus-value de réévaluation de 59,2 millions EUR est toujours maintenue sur Credibe dans les comptes consolidés en 2013.

Les autres participations de moins de 20% ne sont pas reprises dans la consolidation.

### *Commentaires des comptes consolidés*

Le total bilantaire augmente de 51,9 millions EUR et passe de 1.934,6 millions EUR à 1.986,5 millions EUR, soit une augmentation de 2,7%.

Les principales évolutions sont les suivantes (en millions EUR) :

*À l'actif*

- Diminution des écarts de consolidation positifs de - 1,0 million  
Les écarts de consolidation de 1,2 million subsistant après amortissement ont trait au Palais des Beaux-Arts (0,4 million), à IRE ELiT (0,6 million) et à CISSOID (0,2 million).
- Augmentation des immobilisations corporelles de + 10,7 millions
- Augmentation des immobilisations financières de + 77,5 millions qui résulte de :
  - pour les entreprises mises en équivalence : - 48,3 millions, à savoir
    - la quote-part dans les résultats : + 79,8 millions
    - l'élimination des dividendes perçus : - 87,5 millions
    - les autres valorisations : - 32,4 millions, à savoir le remboursement de capital de bpost (- 37,4 millions), l'augmentation de capital d'IRE ELiT (+ 5 millions)

- la diminution des créances : - 8,2 millions, soit le remboursement de la Loterie Nationale (- 5 millions) et l'apport de la créance de (- 3,2 millions) au capital d'IRE ELiT.
- pour les autres entreprises : + 125,8 millions, à savoir
  - les acquisitions de participations : + 153,6 millions
  - les cessions de participations : - 7,8 millions
  - les réductions de valeurs : - 24,4 millions
  - les montants non appelés : - 2,4 millions
  - l'augmentation des créances : + 6,8 millions
- Diminution des créances à long terme de - 0,2 million
- Diminution des stocks de - 3,3 millions résultant de la vente d'immeubles par la filiale FIF
- Augmentation des créances à court terme de + 4,0 millions
- Diminution de la trésorerie de - 33,7 millions
- Diminution des comptes de régularisation de - 2,1 millions

*Au passif*

- Augmentation des réserves consolidées de + 54,2 millions, résultant de la part du groupe dans le résultat consolidé : + 74,2 millions, de l'octroi du dividende de la SFPI à l'État : - 20,0 millions
- Diminution des intérêts de tiers de - 1,6 million
- Augmentation des provisions de + 3,8 millions
- Augmentation des impôts différés + 1,4 million
- Diminution des dettes de - 5,4 millions
- Diminution des comptes de régularisation de - 0,5 million

### Résultat consolidé

Le bénéfice consolidé s'élève à + 74,5 millions EUR contre 35,9 millions EUR l'an dernier, soit une augmentation de 38,6 millions EUR.

La part du groupe se chiffre à un bénéfice de 74,2 millions contre 39,4 millions en 2012, soit une augmentation de 34,8 millions EUR, et la part des tiers se solde par un bénéfice de 0,3 million EUR.

Ce bénéfice du groupe résulte de (montants en millions EUR) :

SFPI	- 0,5
Intégration globale de	
Palais des Congrès	- 3,7
SBI	0,4
FIF	0,7
Kasteel Cantecroy Beheer	- 2,5
Mise en équivalence de	
bpost	64,2
Palais des Beaux-Arts	-
Loterie Nationale	-2,4
Sopima	1,7
BAC	17,6
Fidentia Green Buildings	- 0,1
IRE ELiT	- 0,9
Cissoid	- 0,3



# Liste des tableaux et graphique

## Tableaux

*Tableau 1* : Répartition du portefeuille total de la SFPI au 31.12.2013 en trois segments

*Tableau 2* : Évolution du portefeuille de société d'investissement

*Tableau 3* : Évolution du portefeuille holding public

*Tableau 4* : Évolution du total bilantaire

*Tableau 5* : Évolution des capitaux propres

*Tableau 6* : Évolution du portefeuille des missions déléguées

*Tableau 7* : Composition du portefeuille de la société d'investissement au 31.12.2013

*Tableau 8* : Composition du portefeuille de la holding au 31.12.2013

*Tableau 9* : Composition du portefeuille des missions déléguées au 31.12.2013

## Graphique

*Graphique 1* : Répartition sectorielle du portefeuille



Avenue Louise 32, boîte 4  
1050 Bruxelles  
[www.sfpi-fpim.be](http://www.sfpi-fpim.be)

sfpi  fpim

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT  
FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ